

---

SINGAPOUR - Sessions du GAC  
Samedi 7 février 2015 - 14h00 à 18h00  
ICANN – Singapour, Singapour

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Vous pouvez aller le prendre et je vous prie encore une fois de prendre vos places, merci.

THOMAS SCHNEIDER : Veuillez prendre vos places, s'il vous plaît.

Comme je vous l'ai mentionné, je m'appelle Thomas Schneider, je viens de Suisse, je suis le nouveau président et je vais commencer formellement mes fonctions à la fin de cette réunion.

Je suis très content de vous voir ici, dans cette réunion du GAC, et je partage le plaisir de travailler encore une fois avec vous, de partager encore une semaine avec vous. Nous avons un ordre du jour très chargé, et je vais donc essayer de profiter le mieux possible du temps et de faire autant de travail que possible pour mener à bien notre tâche conjointement, et avoir une équipe de leadership active et productive, qui m'a contacté pendant ces derniers mois et qui travaille également avec toutes les questions et toutes les activités, avec le temps disponible. Je vous remercie énormément de votre coopération jusqu'ici.

Avant de commencer, je vous demande de vous présenter et je voudrais vous informer qu'il y a de nouveaux membres qui nous accompagnent à

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

qui on va souhaiter la bienvenue ici au GAC : le Pakistan, la Mauritanie. Et nous avons aussi un nouvel observateur qui appartient à la communauté économique des états africains. C'est un bon moment pour que tous les assistants se présentent. Si vous êtes d'accord, je vous invite donc... pardon, je vais présenter l'équipe ici présente.

Alors, je demande aux vice-présidents de se présenter.

**GEMA CAMPILLOS :** Bonjour à tous, soyez les bienvenus à cette réunion. Je m'appelle Gema Campillos, je représente l'Espagne et je suis une des vice-présidentes.

**WANAWIT AHKUPUTRA:** Bonjour à tous, je m'appelle Wanawit Ahkuputra, je représente la Thaïlande, et c'est un plaisir pour moi également d'appartenir à l'équipe en tant que vice-président.

**TRACY HACKSHAW:** Je m'appelle Tracy Hackshaw, de Trinité et Tobago. Je suis vice-présidente.

**PETER NETTLEFOLD :** Je m'appelle Peter Nettlefold, je représente l'Australie et je suis vice-président.

**THOMAS SCHNEIDER :** Nous avons deux vice-présidents qui ne sont pas encore arrivés. Premièrement, Olga Cavalli, de l'Argentine, et puis le représentant de la Namibie. Ils seront avec nous dans quelques instants.



---

Il y a aussi l'ACIG, le secrétariat qui collabore avec nous.

Il y a Tom Dale qui est assis à coté de moi, et Michel qui sont les nouveaux membres. Tracy, aussi. Vous la voyez aussi là qui est assise.

Ils sont à disposition de l'équipe de leadership, mais à votre disposition pour pouvoir parler de la manière de mieux utiliser, mieux profiter des expériences et des capacités de chacun pour nous donner du soutien en tant que GAC et tant qu'équipe de direction des délégations des pays en développement.

Nous allons essayer d'élargir tout cela et de donner du soutien aux pays en développement. Nous allons en reparler.

Ici, il y a aussi notre équipe de soutien du personnel de l'ICANN. Voilà Olof Nordling qui est là, à votre droite. Julia Charvolen qui est assise au fond de la salle, à vrai dire elle est debout. Et il y a Karine Perset, qui n'est pas aujourd'hui avec nous physiquement pour des questions personnelles, mais qui appartient aussi à l'équipe de soutien de l'ICANN. Il y a aussi Ozan Sahin qui est assis au fond de la salle, qui nous aide et est le représentant du personnel de l'ICANN.

Ce serait donc l'équipe que vous voyez ici et ceci dit, je passe la parole aux représentants pour qu'ils commencent à se présenter.

Dites votre nom et votre pays d'origine.

PEDRO DA SILVA :

Bonjour, je m'appelle Pedro da Silva, je suis l'un des représentants du GAC du Brésil.



---

MARK CARVELL : Bonjour à tous, je m'appelle Mark Carvell et je représente le gouvernement du Royaume-Uni et je représente le département de la culture, des médias et des sports et je profite de l'occasion, Thomas, pour te souhaiter une bonne session, une session réussie dans ce moment si important de l'ICANN, comme président du GAC et pour le modèle multipartite. Alors, je crois que tu peux compter avec notre soutien, je te souhaite une bonne gestion.

SHUJI YAMAGUCHI : Je m'appelle Yamaguchi, j'appartiens au gouvernement japonais, bonjour. Je suis un représentant du Japon.

RAFAEL PEREZ GALINDO : Bonjour, je m'appelle Rafael Perez Galindo, du gouvernement d'Espagne.

MAURA GAMBASSI : Bonjour, je m'appelle Maura Gambassi, du gouvernement d'Italie.

ANA NEVES : Je m'appelle Ana Neves, je suis la représentante du Portugal.

FINN PETERSON : Finn Peterson, du Danemark.



---

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour à tous, je m'appelle (inaudible) et je représente l'agence du Népal.

ALICE MONIA : Bonjour à tous, Alice Monia de la commission de l'union africaine et je m'excuse au nom de mon collègue qui n'a pas pu assister personnellement à cette réunion.

MAURO MILITA: Bonjour, je m'appelle Mauro Milita.

EUGENIA MIGLIORI Bonjour, je m'appelle Eugenia Migliori, je viens du secrétariat des communications de l'Argentine.

ERIK FORSBERG : Bonjour, Erik Forsberg, je représente la Commission Européenne de l'union européenne - et Thomas, bonne chance.

MEGAN RICHARDS : Megan Richards, de la Commission Européenne.

Comme vous le savez, notre représentant du GAC de la Commission Européenne, je ne suis pas une représentante auprès du GAC mais je fais partie de la délégation. Il y a un collègue qui n'a pas pu arriver. Il va arriver plus tard, et il représente le ministère des affaires étrangères de notre pays.

---

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, (inaudible) du gouvernement de l'union européenne. Bonne chance à tous.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, (inaudible) de l'agence de traduction électronique de la Thaïlande.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Je viens du gouvernement français, des affaires étrangères. Bonjour à tous.

MARKETA NOVAKOVA : Je m'appelle Markéta Nováková, je viens de la République Tchèque.

MIRKA MERES-WUORI : Bonjour à tous, je m'appelle Mirka Meres-Wuori, je viens du ministère des transports et des communications et du ministère des affaires étrangères de la Finlande.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Je suis le représentant de l'Indonésie.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je représente l'autorité de développement des technologies de l'information du gouvernement de Singapour. Je représente l'autorité du développement des ITI de Singapour.



---

JAN VANNIEUWENHUYSE (?) : Bonjour, je viens de Belgique.

JAMES KILABA : Bonjour, je m'appelle James Kilaba, je représente la Tanzanie.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, Jorge (inaudible).

STEPHANE BONDALLAZ (?) : Bonjour, Stéphane Bondallaz, de la Suisse. Bonne chance, Thomas.

ANNALIESE WILLIAMS : Bonjour, je m'appelle Annaliese Williams du département des communications de l'Australie.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour à tous, je représente le gouvernement du Canada.

SUZANNE RADELL : Bonjour à tous, Suzanne Radell, du département du commerce des Etats-Unis.

GUO FENG (?) : Bonjour, je m'appelle Guo Feng, je suis le conseiller du GAC de la Chine.



---

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour à tous, je m'appelle (inaudible) et je viens du ministère de l'industrie et de la technologie de l'information de la Chine, et mon nouveau collègue représente la Chine.

GUO LEI CAI : Bonjour, je suis Cai Guo Lei, du ministère de la Chine, le nouveau représentant de la Chine auprès du GAC. C'est un plaisir pour moi, c'est ma première réunion ici au GAC, et c'est vraiment un plaisir de vous avoir accueillis en Chine et c'est également d'être ici en tant que représentant auprès du GAC.

ORNULF STORM : Bonjour, je m'appelle Ørnulf Storm, j'appartiens au gouvernement de la Norvège.

ELISE LINDERBERG : Bonjour, Elise Linderberg, de la Norvège également.

THOMAS DE HAAN : Bonjour, Thomas de Haan du gouvernement des Pays-Bas. Bienvenue, Thomas, et bonne chance. Je suis très content que tu aies pu commencé à travailler ici.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : J'appartiens à l'autorité de réglementation de la Suède.

ANDERS HEKTOR (?) : Anders Hektor, également du gouvernement de Suède.



---

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je suis le nouveau représentant du Maroc auprès du GAC. On était supposé vous accueillir à Marrakech, malheureusement ça n'a pas été possible, mais nous vous accueillerons l'année prochaine. Je félicite le nouveau président, je vous souhaite le mieux et remercie le secrétariat du GAC de l'effort d'avoir facilité cette réunion.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je suis le représentant de l'Indonésie.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, (inaudible) de l'Indonésie.

DR. GOVIND : Bonjour à tous, je suis le docteur Govind, de l'Inde, conseiller ici auprès du GAC.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je m'appelle (inaudible) et je représente l'Indonésie.

BERND NEUJAHN (?) : Bonjour, je m'appelle Bernd Neujahr, de l'Allemagne.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je représente également l'Allemagne, le ministère des affaires étrangères. Et comme tous les autres, je veux te féliciter, Thomas, et te souhaiter bonne chance.



INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je représente l'Autriche, et comme le reste, je veux te féliciter parce que je crois que tu as bien gagné cette présidence pour cette réunion, et j'espère donc que ceci se passe dans le futur. N'oublie pas qu'il y a un grand nombre de membres du GAC qui sont tes amis et qui vont t'aider dans ton travail.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, (inaudible), je ne suis pas membre du GAC, mais je félicite tous les nouveaux membres du GAC.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Je suis l'un des représentants du Gabon au GAC, et comme tous les autres, je félicite tout le nouveau bureau et leur souhaite beaucoup de succès.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonsoir, je suis le représentant de l'Ouganda.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Je m'appelle (inaudible) je viens du ministère des transports et des communications de Taïwan. J'espère que ce sera une réunion fructueuse pour tous ici, à Singapour, et aussi pour le nouveau leadership du GAC.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je représente Taïwan.



INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Je veux féliciter Thomas, je représente la ligue des pays arabes.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour à tous, je m'appelle (inaudible), de la Corée.

BO-YOUNG KIM :                      Bonjour, je m'appelle Bo-Young Kim, de la Corée également.

JAESUNG SONG :                      Bonjour, je m'appelle Jaesung Song, de la Corée.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je m'appelle (inaudible) de la République Dominicaine.  
Demain, il y aura un autre collègue qui participera à la réunion. Nous tenons à féliciter les nouvelles autorités qui ont été élues l'année dernière. C'est notre première réunion ici, nous sommes vraiment très intéressés par le travail que nous pourrons faire.

BRIAN BECKHAM :                      Brian Beckham, du WIPO.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour (inaudible), de la Russie.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je viens de Nauru.



---

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour à tous, je m'appelle (inaudible) je représente également Taïwan. Je suis heureux d'être ici avec le reste des représentants auprès du GAC.

GARY CAMPBELL : Bonjour à tous, je m'appelle Gary Campbell, je viens de la Jamaïque.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Bonjour, je suis l'un des représentants de Fidji auprès du GAC. C'est un plaisir de participer pour la première fois à cette réunion.

ADDELHAMID AL ABBADI : Bonjour à tous, je m'appelle Abdelhamid Al Abbadi, et je représente le gouvernement de la Jordanie, du centre de la technologie de l'information et monsieur Thomas, je vous souhaite bonne chance.

WILSON SOPANAU LEGUVAKA : Bonjour à tous, je m'appelle Wilson, et je viens des Iles Salomon, c'est un plaisir d'être ici pour la première fois aussi.

THOMAS SCHNEIDER : C'est très difficile de vous voir là où vous êtes, mais à titre d'information, Tom va s'occuper de l'ordre des orateurs pour ne pas vous oublier. Surtout ceux qui sont assis \_a l'arrière. Je vous demande de lever la main bien haut pour vous voir, et lorsque Tom vous fera



---

signe, vous pourrez baisser la main, pour que vous soyez notés dans la liste de participants.

Je veux céder maintenant la parole à Tom Dale, qui va nous dire comment ça va se passer avec l'ordre du jour de la semaine.

TOM DALE :

Merci Thomas. Bonjour à tous. Soyez les bienvenus dans une autre réunion du GAC qui va être intense.

Mais comme vous le savez, nous aurons une salle et pas une tente, comme à Los Angeles. Alors on va essayer de respecter les horaires, parce que je sais qu'il y a eu des modifications dans la manière dont on organise normalement les réunions.

Aujourd'hui, on va se réunir jusqu'à 18h. Demain, dimanche, nous allons commencer à 9h du matin, jusqu'à 18h30. Le GAC, comme d'habitude, ne se réunira pas le lundi, mais il y aura des réunions très importantes pour le GAC le lundi. Et ça, vous pouvez le voir sur le site, sur Internet, pour voir quelles sont les réunions.

Mardi, nous allons travailler de 9h à 18h. Mercredi, on va commencer de très bonne heure, parce qu'il y a une réunion avec le conseil de l'ICANN, c'est notre première activité, on va commencer à 8h30, jusqu'à 18h. Et nous espérons finir à temps la rédaction du communiqué à 18h.

Jeudi matin, il y aura différentes sessions très importantes qui vont commencer à 8h45 jusqu'à 10h30.

Voilà donc le calendrier prévu. Si vous regardez cet ordre du jour, je vous demande de prendre comme référence la version en ligne sur le



---

site. Vous savez que si vous êtes membres, vous pouvez y accéder et voir le site et si vous ne savez pas comment le faire, demandez à Julia qui se trouve au fond de la salle.

Cette semaine, nous allons aborder les questions ayant trait à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Et toute la réunion de l'ICANN traitera ce thème central. On va en parler demain matin. Le GAC aura sa réunion avec le conseil, comme je vous l'ai dit, ça aura lieu mercredi à 8h30. Il y aura une session de préparation au sein du GAC pour pouvoir en débattre et perfectionner la liste de questions que nous voulons présenter au conseil. La session préparatoire aura lieu mardi après-midi.

Entre la réunion, la nôtre, et celle avec le conseil, il y aura un événement très populaire mardi soir, et le mercredi à 8h30, il y aura la réunion avec le conseil, avec le GNSO et la ccNSO, qui sera très importante. Il y aura des échanges d'informations, mais il y a aussi des questions à considérer, des questions importantes, et je crois que le GAC devra prendre des décisions là-dessus avec la GNSO, à savoir l'alerte précoce, les mécanismes qui s'appliquent, comment identifier les problèmes de façon précoce dans le processus d'élaboration de politique. Avec la ccNSO, c'est différent, parce qu'il y a un groupe qui a trait au cadre d'interprétation et l'administration des ccTLDs. Nous allons parler des sauvegardes pour les nouveaux gTLDs.

Nous allons nous concentrer sur les étapes à suivre et comment parvenir à une conclusion sur toutes ces questions, parce que ça fait longtemps qu'on les traite au sein du GAC. Nous allons réviser les



---

principes opérationnels du GAC pour continuer avec ce que nous avons démarré à Los Angeles.

Et enfin, le processus de rédaction du communiqué qui sera différent cette fois-ci. Nous allons essayer d'avoir un processus de rédaction progressif. Demain, nous aurons le premier brouillon disponible, mardi, le deuxième. Et nous allons commencer avant le déjeuner, mercredi, pour voir la rédaction.

Thomas va vous expliquer d'autres changements, mais ce que nous essayons de faire, c'est éviter de prolonger les réunions trop tard. C'est-à-dire, ne pas tout laisser pour mercredi après-midi.

Merci, Thomas.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Tom. Vous avez des questions à poser, sur l'information que Tom vient de nous donner ?

Il y aura peut-être quelque chose d'autre à expliquer, ayant trait aux modifications que nous avons proposées pour la rédaction du communiqué du GAC. J'ai entendu dire par différents membres qu'il nous faudrait un texte dès que possible, et de cette manière, éviter de tout condenser mercredi après-midi, même mercredi soir.

Nous essaierons donc d'inviter après avoir abordé les points de l'ordre du jour, nous allons demander, vous demander, de nous présenter une version préliminaire du texte sur ce point spécifique de l'ordre du jour, et nous invitons également le reste des membres, pour que tous puissent donner le texte sur les points de l'ordre du jour, et ainsi avoir



---

une version préliminaire lundi matin, pour pouvoir le partager avec vous lundi soir, il peut s'agir d'un texte sur des questions pas encore débattues. C'est quelque chose de tout neuf, nous allons donc faire un essai et voir comment ça se passe. Et vous allez nous dire si vous trouvez cela utile pour être plus efficace.

Ce n'est pas quelque chose de tout à fait différent, parce qu'aux Nations Unies et dans d'autres forums, on fait circuler les textes avant le débat. Nous allons voir comment ça fonctionne ici, dans ce contexte, et nous voulons donc écouter vos commentaires.

Je crois que ça vaut la peine d'essayer de le faire pour pouvoir être plus efficace dans la rédaction de notre communiqué.

Les textes que nous recevrons feront partie d'une proposition, il va y avoir l'occasion de présenter un nouveau texte et mercredi sera le jour où l'on travaillera sur le communiqué. Mais nous voulons avoir différentes étapes, différents textes, pour traiter les différentes questions. Et tout ça, à l'avance.

Je vous remercie de vos propos, je dois vous dire que je vais faire de mon mieux, bien entendu, et il ne s'agit que de moi. Je ne suis pas seul, on est une équipe et nous, comme tout le GAC, avec tous ceux ici présents, et tous ceux qui participent à distance, ou ceux qui nous rejoindront pendant la semaine, nous allons livrer un seul produit.

Maintenant, j'ai une mise à jour très courte des groupes de travail. Comme vous le savez, il y a plusieurs groupes de travail au sein du GAC qui travaillent sur différentes questions. Il y en a qui ont leur propre point dans l'ordre du jour, alors on ne va pas l'aborder en détail, mais je



---

veux vous dire qui sont les responsables des groupes de travail, pour que vous sachiez que le groupe existe, qui le dirige, avec qui vous devez parler lorsque vous voulez participer au travail du groupe. Notamment, ceux qui n'ont pas de temps attribué dans l'ordre du jour prévu.

Premièrement, le groupe de travail sur les méthodes de travail, qui est dirigé par Gema.

GEMA CAMPILLOS :

C'est vrai. Oui, oui, c'est vrai. Pour ceux qui viennent d'arriver au GAC, je vous dis que le GAC a un groupe de travail sur les méthodes, créé à Durban, en juillet 2013 si je ne m'abuse. Ce groupe de travail devait réviser les méthodes de travail du GAC, et essayer de les améliorer, d'améliorer les processus afin de faciliter une participation plus active de la part de tous les membres du GAC. Et aussi, être plus efficace au moment de donner notre avis en améliorant la transparence de notre travail et également nos rapports avec le reste de la communauté de l'ICANN.

Nous avons développé plusieurs documents qui ont été débattus lors de différentes réunions, jusqu'à celle de Londres l'année dernière, vers juin 2014, où un grand nombre des propositions ont été accordé par le GAC. Maintenant, elles sont en cours. On n'a pas encore pris les décisions sur la formalisation.

Je peux vous dire que depuis la réunion de Londres de l'année dernière, il y a eu une série de propositions qui ont déjà été mises en œuvre dans nos pratiques actuelles.



---

Le groupe sur les méthodes de travail n'a pas eu beaucoup d'activité depuis ce moment-là. En quelque sort, il est inactif. Il peut recommencer son travail, avoir de nouvelles activités, et nous sommes d'accord pour vous envoyer les principes opérationnels du GAC. C'est quelque chose que nous aborderons plus tard.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Gema.

Il y a un autre groupe de travail, sur les noms géographiques, qui est dirigé par Olga Cavalli, d'Argentine, qui n'est pas encore arrivée. Elle viendra prochainement. Je ne vais pas donner plus de détails là-dessus, parce qu'il y a aussi un débat dirigé par ce groupe de travail qui sera effectué, voyons, je crois que c'est mercredi, pas mardi. Mercredi ? Le point de l'ordre du jour numéro 21.

Et puis il y a un autre groupe. A savoir le groupe de la participation gouvernementale et des OIG, dirigé par notre collègue du Liban, qui n'a pas pu venir à cette réunion.

Une partie de cette session sera liée à l'ATRT2, et à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2. C'est une session qui aura lieu demain après-midi, si je ne me trompe pas.

Il y a aussi un groupe de travail à propos du NomCom, dont Olga Cavalli est responsable. On va débattre la question, ceci est spécifié dans notre programme.



---

Il y a aussi un groupe de travail sur les pays en développement. Tracy va pouvoir vous dire quelque chose là-dessus.

TRACY HACKSHAW :

Bien, il s'agit d'un groupe de travail qui s'occupe du soutien aux économies en développement, dans le programme des nouveaux gTLDs. A part cela, l'ICANN cherche à établir une nouvelle série de nouveaux gTLDs d'ici peu, et il y a des débats qui sont menés quant à ce programme, et des questions concernant le programme précédent et cette série. Comme vous pouvez le voir dans les diapos, il y a eu des débats concernant les conditions ou les exigences pour les bureaux d'enregistrement, dans les régions en développement. Les bureaux d'enregistrement, dans ces régions en développement, ont des difficultés à effectuer des dépôts, et il y a 500 000 dollars en dépôt qui nous demandés. Donc, mon collègue d'Argentine, Olga, et moi, coordonnons certains commentaires à propos de cette question.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Tracy. Si vous regardez le site Web du GAC, vous verrez les groupes de travail, comme par exemple le groupe de consultation pour la GNSO et le GAC. Ce travail sera abordé dans la séance que nous aurons avec la GNSO.

Il y a aussi un groupe appelé FOI, où nous allons débattre de notre rôle dans le GAC, ainsi que des questions concernant la ccNSO.

Voilà pour le moment, pour ce qui est des groupes de travail.

---

Une fois dit ceci, je veux terminer mon introduction, à moins que vous n'ayez une question ou un commentaire. Si ce n'est pas le cas, je vais aborder notre premier point important concernant la révision des principes opérationnels.

Vous avez une question à poser ?

PAYS-BAS : J'ai une question sur l'ordre du jour. Est-il déjà accepté ? Parce que j'ai une question concernant le temps disponible.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai oublié de vous demander si on va approuver notre ordre du jour. C'est important pour pouvoir commencer notre réunion.

PAYS-BAS : Moi j'ai une question sur le processus entre la dernière réunion du GAC et celle-ci.

Et en ce qui concerne les codes à deux caractères pour le deuxième niveau. Je crois que c'est un point non formellement inclus dans l'ordre du jour. Mais je voudrais connaître les différentes étapes depuis la dernière réunion. Je crois que nous devons en discuter pour les noms de domaine à deux caractères de deuxième niveau. Je voudrais qu'on ait cela dans notre ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER : Nous en avons débattu lors de notre séance de préparation avec l'équipe de direction et tenons compte des réactions et des questions



---

soulevées, nous allons aborder ces questions de noms à deux caractères. Une possibilité consisterait à se servir de cette séance concernant le thème, une partie de la séance après la pause café pour en parler. Mais c'est ici que nous essayons d'attribuer un certain nombre de minutes à ce thème. Y-a-t-il d'autres questions ou commentaires sur l'ordre du jour ?

INDONESIE :

Si vous observez le site Web du GAC, vous verrez une liste des activités du GAC, beaucoup d'activités ou de domaines de travail du GAC, dont certains sont récents, d'autres sont suivis par les représentants du GAC parce que ce sont des activités assez intenses, mais il y en a d'autres qui ont lieu rarement et il n'y a pas d'activité et il n'y aura pas de réunion pour aborder ces questions d'ici quelques mois. Je pense que cela doit être traité, ainsi qu'on le fait pour les principes des opérations. Je crois qu'il faudrait réviser toutes les activités du GAC et accorder la priorité à ces activités qui font partie de celles qui doivent faire l'objet d'un suivi. Pour les activités qui ne font pas l'objet d'un suivi, il faudrait les éliminer de la liste du site Web, pour que nous puissions ensuite nous centrer sur certaines activités qui, enfin, nous concernent, qui font partie de l'Intérêt commun et sont importantes pour le GAC.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Si vous me le permettez, je répondrai très rapidement. Le site Web du GAC a été amélioré ou mis à jour. Nous le développons, donc cela sera envisagé lorsqu'on créera le nouveau site Web et on en parlera jeudi prochain dans la matinée. Quant à la question de fond par



---

rapport au travail actuel que nous faisons et devrions faire, et comment établir les priorités, c'est une excellente question.

Mais j'imagine ne pas être le seul, nous avons tous eu beaucoup de travail ces derniers mois pour pouvoir répondre à tout ce qui nous était demandé, et à plusieurs reprises, nous avons compris que c'était impossible ou que quelquefois cela relevait du défi. Surtout si l'on tient compte du fait qu'il faut faire les consultations avec les parties prenantes et les ministères de chaque pays. Il est fort probable que dans l'avenir, nous serons de plus en plus forcés d'établir de nouvelles priorités, à en débattre et à nous focaliser sur des questions moins nombreuses pour concentrer nos ressources sur ces points spécifiques et pouvoir ensuite aborder d'autres questions à des étapes ultérieures.

C'est quelque chose qu'il va falloir mettre en œuvre, parce qu'autrement, je pense que nous aurons beaucoup de mal à travailler sur tous les thèmes en même temps. Nous n'aurons ni feedback, ni commentaires, parce qu'il y a beaucoup de consultations réalisées. Parfois, nous n'avons pas de feedback, et cela n'est pas compris comme un manque d'intérêt mais comme un manque de ressources pour être au courant de toutes les activités, de toute la charge de travail à laquelle nous devons faire face. Je vous remercie donc d'avoir mentionné cela parce que c'est une question que nous devons résoudre.

Thomas a proposé d'établir des points prioritaires, il y aura d'autres thèmes que nous aborderons plus tard, suivant les débats que nous aurons demain, sur la transition de l'IANA et la responsabilité. Nous avons inclus des points dans l'ordre du jour qui sont importants, mais pourrons peut-être en aborder une certaine partie, pas tous. Nous



---

verrons comment nous pourrons gérer, il faudra peut-être adapter notre ordre du jour à nos priorités.

D'autres commentaires par rapport à l'ordre du jour ?

Voilà, cela signifie que nous allons pouvoir aborder la révision des principes opérationnels du GAC. Je voudrais maintenant céder la parole à la représentante de l'Espagne. C'est un espace de temps que nous avons attribué à ce point, et nous nous sommes mis d'accord pour voir qu'il y a certains points sur lesquels il faut nous mettre d'accord pour travailler et suivre les procédures.

En particulier, en ce qui concerne les vice-présidents du GAC, les procédures d'élection, pour voir ce que vous en pensez, et quelle est la probabilité de parvenir à un accord en ce qui concerne les modifications les plus urgentes à mettre en œuvre. Nous allons commencer ce débat dès maintenant. Nous ne pourrons pas gérer tout cela aujourd'hui, il faudra poursuivre le débat jeudi. Il faudra prendre certaines décisions à propos de certaines questions clefs. Je vais céder la parole à Gema, maintenant.

GEMA CAMPILLOS : Merci beaucoup, Thomas. J'ai préparé certains points pour présenter le thème, que vous pourrez voir sur les diapos à l'écran. Vous avez peut-être vu un document de synthèse préparé par Raffi, diffusé par la liste de distribution du GAC, où l'on établit certains groupes de priorités, à commencer par la révision des principes opérationnels du GAC.

Comme Thomas l'a signalé, la première priorité pour le GAC serait liée à l'amélioration de la diversité régionale dans l'équipe de direction par un



---

accroissement du nombre de vice-présidents. Nous avons déjà accru le nombre de présidents qui étaient à la réunion de Los Angeles, lorsqu'on nous avons désigné des candidats élus en quatrième et cinquième place. Je souhaite donc la bienvenue en tant que quatrième et cinquième vice-présidents à ces membres-là.

Il y a aussi une idée générale, une opinion favorable à l'accroissement du nombre de vice-présidents pour refléter la diversité régionale au sein du GAC, et ceci a été exprimé non seulement à la réunion de Los Angeles, mais aussi lors d'autres réunions.

Nous avons aussi remarqué lors de la réunion de Los Angeles que les procédures d'élection pourraient être vraiment améliorées par l'emploi d'autres outils. L'idée consisterait à avoir une procédure de vote en ligne, comme une procédure prédéterminée pour que les élections puissent se faire en modalité électronique, en tenant compte des pays ou membres qui ne peuvent pas voter en ligne ou de ceux physiquement présents aux réunions.

Voilà donc notre première règle de priorité. L'urgence de la question est liée au mandat des vice-présidents. Ce mandat dure un an, cela signifie que pour la réunion de Dublin en octobre ou novembre de cette année, nous devons déjà pouvoir travailler avec les nouveaux vice-présidents. Et pour pouvoir les élire, la procédure établie dans les principes opérationnels doit être respectée et menée à bien. Il y a ensuite une période de nomination pour l'élection des vice-présidents qui commencent lors de la réunion précédente, c'est-à-dire celle de Buenos Aires qui aura lieu cette année.



---

Mais si nous voulons élire 5 vice-présidents au lieu de 3, qui est le nombre établi dans nos principes opérationnels, nous devons voter ici, à Singapour, pour pouvoir aller de l'avant par rapport à cet amendement, pour augmenter le nombre de vice-présidents et passer de 3 à 5.

Si nous sommes tous d'accord, nous pourrions mettre notre procédure pour les élections à jour, pour que ces élections puissent se faire selon la modalité électronique. Nous ne devrions pas être obligés de nous mettre d'accord sur les détails de l'amendement à Singapour, mais quant aux principes opérationnels de niveau, il faudrait aller de l'avant, en ce qui concerne l'augmentation du nombre de vice-présidents et le vote électronique. Si nous n'avons pas de décision prise ici, il y aura une période de 60 jours qui commencera selon ce qui est établi au principe 53 des principes opérationnels du GAC, où les membres du GAC peuvent discuter des détails du projet. Ensuite, il y aura un vote de la proposition lors de la réunion de Buenos Aires.

Ces décisions peuvent être adoptées par le vote de la majorité suivant le principe opérationnel numéro 53.

Nous avons créé aussi un autre groupe de priorité, le groupe numéro 2. Ce groupe s'occupe des modifications administratives qui ne sont pas problématiques, et qui proviennent pour la plupart des propositions faites par le groupe de travail des méthodes de travail du GAC et qui ont fait l'objet d'un accord lors de la réunion de Londres l'année dernière. Cela comprend des questions telles que, par exemple, les routines à établir pour créer l'ordre du jour, la routine des procès-verbaux, la définition du rôle du président et des vice-présidents et certaines améliorations quant aux principes opérationnels du GAC qui seront



---

établis, rédigés, par le secrétariat. Cela pourra inclure aussi l'introduction de l'idée d'un plan de travail pour le GAC et cela pourrait inclure aussi la révision de la règle des réunions à huit-clos qui sont établies dans les principes opérationnels du GAC, enfin disons, cette révision vise à établir des réunions ouvertes. Cela vise aussi à l'amélioration des règles des équipes pour la rédaction en tenant compte du consensus. Il y a aussi d'autres modifications moins importantes qui seraient incluses dans ce groupe de priorités numéro 2, comme par exemple, le fait de souligner le rôle du communiqué du GAC. Lorsqu'il faut présenter notre avis, les principes opérationnels attribuent un rôle au président du GAC, et son rôle consiste justement à donner son avis, à recommander, et cet avis apparaît, en principe, principalement, dans le communiqué du GAC.

Le troisième groupe comprend des modifications significatives quant aux modalités opérationnelles du GAC et qui sont à l'heure actuelle controversées, c'est-à-dire que les membres du GAC ne sont pas d'accord à cet égard. Ce groupe de priorités comprend des thèmes concernant l'adhésion des membres, le droit au vote, des économies distinctives au sein du GAC. A l'heure actuelle, les économies distinctives ont le droit d'être membre de plein droit et ont le droit de vote. Mais certains membres ne sont pas satisfaits de ce principe de longue date et ils en demandent une révision. Deuxièmement, nous avons une possibilité d'améliorer ou de modifier les processus de prise de décision au sein du GAC. C'est quelque chose qui a fait l'objet d'un débat dans le groupe sur les méthodes de travail, et qui fait que dans le groupe des principes opérationnels, on peut parvenir à un consensus, un vaste consensus, comme on l'a fait par exemple, à l'IETF, et lorsqu'on



---

ne peut pas parvenir à un consensus, le GAC ne peut pas donner son avis. L'idée sous-jacente est la suivante : que le GAC puisse remplir son rôle, c'est-à-dire présenter son avis, au lieu de présenter ou de donner toutes les visions, de refléter toutes les visions existantes par rapport à certains thèmes.

Mais il y a un autre thème très controversé parce qu'il n'y a pas d'accord à cet égard au sein du GAC, mais il y a plusieurs membres qui voudraient soulever cette question lors d'un débat. La proposition qui a été faite est la suivante : c'est que les groupes de priorités 2 et 3 soient reportés pour en débattre plus tard, que cela se fasse dans le groupe de travail sur les méthodes de travail, et nous allons établir un programme avec une date butoir pour pouvoir débattre de tous ces problèmes.

C'est tout pour le moment, je crois que Michelle, je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose d'important, tu veux peut-être m'aider à compléter ma présentation.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Gema, pour cette présentation que tu as faite. Telle est notre proposition pour structurer ce travail.

Je voudrais utiliser le temps qui nous reste pour écouter vos commentaires en tant que membres du GAC sur le thème inclus dans le groupe de priorités numéro 1, concernant les élections et les amendements au nombre de vice-présidents, ainsi qu'une précision sur les procédures d'élection. Parce que comme on l'a dit, nous devons, lors de cette réunion, nous mettre d'accord sur ce point pour ouvrir la période de commentaire de 60 jours et pouvoir, donc, donner notre



---

caution à cela lors de la prochaine réunion et mettre en œuvre cette procédure pour la prochaine élection. Je demande donc aux membres du GAC de nous présenter leur point de vue pour modifier ce texte proposé dans le document qui concerne la modification du nombre de vice-présidents et passer de 3 à 5, et revoir aussi les procédures d'élections.

Le Brésil, s'il vous plait.

BRESIL :

Merci, Gema, pour ta présentation. Nous voulions aussi remercier le secrétariat d'avoir structuré ce document pour l'ordre du jour.

Un premier commentaire serait le suivant : nous soutenons la possibilité de modifier le nombre de vice-présidents du GAC. Je pense aussi que nous avons besoin de pouvoir établir une procédure qui établisse un équilibre entre le genre et les régions géographiques. La rédaction présente ne tient pas compte de ce thème, et je pense donc que ce point particulier doit être débattu en profondeur dans le groupe de travail. C'est un commentaire préliminaire suivant quels seront les commentaires de mes collègues, je pourrai peut-être faire d'autres commentaires ou pas.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Nous avons la France, puis les Etats-Unis.

FRANCE :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je suis tout à fait avec ce que le Brésil vient de dire. Notre commentaire sur la révision, la révision



---

proposée des principes opérationnels du GAC donne lieu à des commentaires généraux. Je crois que nous nous sommes entretenus, à Los Angeles, de la révision de ces principes opérationnels. Si on voulait le faire rapidement, ce que nous devons tous faire c'est voir où sont les déficits ou les points faibles identifiés lors des élections de Los Angeles, autrement je trouve que cette révision n'a pas de sens. Et il y a un problème, il y a au moins deux faiblesses particulières. La première, c'est le second point, concerne la mise en œuvre du système opérationnel numéro 21. Comment nous assurer que le GAC va refléter la diversité des membres qui le composent ? Parce que la France a toujours demandé et il y a très longtemps qu'on le fait, qu'il y ait un plus grand nombre de membres du GAC au sein du conseil. Mais nous n'avons jamais pensé à reconsidérer les principes opérationnels, nous n'avons jamais cru que c'était nécessaire. Mais comme les principes opérationnels rendent possible le fait d'avoir une présidence du GAC plus diversifiée, nous devons voir comment le GAC peut désigner ces fonctionnaires, c'est le principe opérationnel numéro 23. C'est ce que nous avons fait à Los Angeles, lorsque nous avons pu voir et considérer ces critères de diversité pour tous nos membres. Comme on a proposé de réviser du principe opérationnel numéro 21, je voudrais dire que le GAC doit résoudre le problème de mise en œuvre qui a été considéré. Si nous augmentons le nombre de vice-présidents et que nous disons qu'il faut qu'il y ait une diversité linguistique et de genre qui doit être respectée pour couvrir ces postes, c'est-à-dire en plus des critères géographiques et de développement, combien de fonctionnaires faudra-t-il désigner pour que tous les membres du GAC et tous les critères de diversité du GAC soient respectés ? 8 ? 9 ? 10 membres ? Donc le problème que nous avons avec le nouveau principe



---

opérationnel 21, c'est qu'il ignore tout à fait qu'il faut modifier la question de la mise en œuvre pour le principe opérationnel 23. Je crois qu'il est encore moins facile à mettre en œuvre que le principe opérationnel actuel.

Il y a une autre faiblesse qui concerne le consensus, au sens strict. Cela fait qu'un seul membre du GAC peut remettre en cause tout le processus des élections fait à Los Angeles. Je crois que c'est un thème beaucoup plus problématique, beaucoup plus sérieux, parce que cela nous pousse à nous demander, nous tous, si c'est vraiment utile que nous nous mettions d'accord pour les élections. Autrement, nous serons soumis à cette règle du consensus strict pour la prise de décision. Donc, quoi qu'on dise lors de l'élection, le nombre de vice-présidents, le processus d'élection, les critères de représentativité, un seul membre du GAC peut promouvoir son propre critère de diversité pour changer le résultat des élections. Conclusion : à notre avis, la révision de ce point n'est pas satisfaisante parce que je pense qu'il ne peut pas être mis en œuvre comme il l'est à l'heure actuelle. Pour résoudre la question de la mise en œuvre, nous ne croyons pas que l'expérience de Los Angeles se rapporte à la révision du principe opérationnel 21, concernant les élections du GAC.

En ce qui nous concerne, nous sommes en faveur de la mise en œuvre du consensus généralisé mais il est évident qu'il faut voir quelles sont justement les solutions permettant de résoudre ces faiblesses dont on a parlé.

THOMAS SCHNEIDER :                   Merci, la France. Les Etats-Unis.



---

ETATS-UNIS :

Les collègues avant moi ont fait des commentaires très utiles, je vais essayer d'ajouter quelques points à ce qui a été mentionné.

D'une part, nous sommes ouverts et nous voulons élargir le nombre de vice-présidents formels de 3 à 5 membres pour capturer un peu la réalité actuelle, tout en ajoutant la Thaïlande et la Turquie, parce que nous avons élargi de facto le nombre de vice-présidents de 3 à 5. Je crois que c'est quelque chose de bien, absolument. Mais si nous considérons la manière d'aborder la question, je me rends compte que comme la vice-présidente de l'Espagne l'a mentionné, il y a beaucoup de temps, beaucoup d'efforts consacrés pour que tout soit divisé en groupes, établir les priorités, en premier, deuxième et troisième lieu.

Je veux me faire l'écho des points soulignés par la France, tout en rappelant qu'il y a eu des moments dans l'histoire du GAC où on est tous arrivés à un accord sur le fait que l'intégrité des principes devait être révisée, parce que certains principes n'étaient pas clairs, il y avait beaucoup d'ambiguïtés. Franchement, je crois qu'il y a un grand nombre d'avocats au sein du GAC qui peuvent clarifier les questions pour que tout fonctionne. Il s'agit d'un document difficile à comprendre et je crois qu'il faudrait peut-être faire un pas de côté et au lieu d'aborder certaines parties, il faudrait faire une approche plus holistique pour voir ce qui se passe avec la révision de tous les principes opérationnels. Je crois qu'en juin 2012, on a établi un groupe de travail, c'est ce que l'on avait accordé, mais je crois qu'il y a eu vraiment des pressions qui nous ont empêchés. Parce qu'on est allés à Toronto, on a parlé des alertes précoces du GAC, alors cette révision générale a été laissée de côté,



---

mais je crois qu'ici il ne faudra pas accorder de faire des révisions par parties. De mon point de vue, si on veut parler du changement du nombre de vice-présidents, ce que nous pensons c'est que ceci est presque inévitable. Nous allons voir qui a le droit de voter dans ces élections, parce que si on appelle à des élections, et bien, ceci a trait au leadership.

Je ne suis pas d'accord avec ce que l'Espagne a proposé comme le groupe 3 de l'ordre du jour. Il faudrait l'analyser davantage et voir quelles sont les modifications qu'il faudrait faire aux principes opérationnelles. Je crois que l'équipe de travail sur les méthodes de travail a fait une révision et je crois que nous avons fait des commentaires là-dessus, et ce n'est peut-être pas clair pour moi où nous en sommes, et je trouve que c'est un document de consensus qui est surgi de ce groupe de travail du GAC. Si c'est ça que l'on présente dans le document que l'ACIG a fait circuler, il est important de voir quelles ont été les modifications, et comment ça se passe si on se base sur les propositions du groupe de travail sur le processus et l'accord du GAC, etc., parce que sinon il faudra encore une fois analyser comment on veut aborder la question. Du point de vue des Etats-Unis, et bien sûr je peux en reparler, et bien, ce qui a trait à l'adhésion d'un membre par rapport à un observateur, à savoir une organisation intergouvernementale, régionale, ou si la condition donne droit à la participation et au vote, je crois qu'il établit un rapport entre ces deux conditions et aborder la question de manière complète ou générale.

THOMAS SCHNEIDER : Vous avez des commentaires ?



---

Je crois qu'il y a différents points de vue. On est tous d'accord qu'il faut faire quelque chose mais il n'y a pas de consensus sur ce qu'il faut faire ni comment le faire.

L'Espagne, vous voulez répondre, peut-être, aux propos des Etats-Unis sur les propositions et si elles sont en rapport ou pas avec le groupe de travail ?

ESPAGNE :

Merci. Les modifications, c'est moi qui les ai faites. Ce n'est pas la révision du groupe de travail qui s'est occupé de la question. Il y a eu des documents de travail, et bien je dirais que ces modifications ont été proposées par le groupe de travail, mais elles reflètent ou plutôt le texte essaie de refléter le résultat du groupe de travail du GAC sur les méthodes de travail, sur la base de ce qui a été accordé à Londres l'année dernière.

Dans ce cadre, c'est seulement une manière d'exprimer les principes opérationnels du GAC. Bien entendu, la proposition existe, c'est seulement une proposition, et le résultat final peut être différent de ce qui a été proposé ou on pourrait même dire que peut-être il n'y a pas besoin de réviser les principes sur les fonctions du président, des vice-présidents. On pourrait dire qu'il n'est pas nécessaire de refléter un chronogramme ou un calendrier pour établir l'ordre du jour. Ce n'est qu'un document ouvert à vos commentaires et pour ce qui est de l'octroi de priorités aux différentes modifications ou amendements, et bien l'adhésion ne se trouve pas dans le groupe de priorités numéro1 parce qu'il n'y a pas d'accord au sein du GAC.



---

Nous avons la sensation, et ce n'est pas mon impression à moi, mais plutôt de tout le groupe de direction du GAC, qu'il y a un point de vue général pour avoir davantage de vice-présidents. Le numéro proposé est 5, et cela nous amène au groupe de priorités numéro 1. Les questions qui n'ont pas d'accord, absolument pas parce qu'elles sont très ouvertes, ont été incluses dans le groupe de priorités numéro 3. C'est le critère que nous avons utilisé pour octroyer les priorités. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Espagne. La Commission Européenne, le Danemark et les Etats-Unis.

LA COMMISSION EUROPEENNE : Merci. Nous remercions le travail effectué par le groupe de travail et Gema, et les commentaires effectués.

Nous comprenons bien la réticence de faire de grands changements. Notre question est la suivante : vous avez au minimum des élections, et au minimum on pourrait donc moderniser pour, par exemple, éviter de dire « fac similé », ou ce genre de choses, et peut-être de petites modifications qui pourraient être effectuées par le groupe de travail pour chercher après plus de clarification. Mais, au minimum, il faudrait faire ce type de modifications et laisser les autres aspects pour que le reste des membres puissent définir si on veut le faire ou dans l'avenir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission Européenne. Si je me souviens bien, je crois que nous, en tant que directeurs, on est arrivé à un consensus à Los Angeles.



---

A savoir que nous voulions modifier le nombre de vice-présidents de 3 à 5 et que nous voulions clarifier davantage la procédure électorale afin de pouvoir éviter les difficultés que nous avons connues à Los Angeles, pour éviter de les répéter. Voilà une décision consensuelle et il faudrait réviser d'autres questions liées aux principes opérationnelles mais on allait essayer d'avoir ces deux éléments accordés, pour qu'ils soient opérationnels avant la prochaine élection. C'est ça que je me souviens vous avoir mentionné.

Mais maintenant, c'est maintenant. Et vous avez tous le droit d'exprimer vos opinions, mais en définitive, je crois que nous devons prendre une décision pendant cette réunion pour décider si on va modifier ces deux éléments, et ensuite prendre éventuellement d'autres décisions. Mais ces deux points, il faut en décider dans ces réunions.

J'ai le Danemark, puis le Royaume-Uni.

DANEMARK :

Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, nous avons l'impression qu'il y a eu du consensus pour augmenter le nombre de vice-présidents et de notre part, nous aimerions voir un consensus là-dessus pour pouvoir avancer et pour la prochaine élection, et qu'il soit possible d'avoir 5 vice-présidents. Il est important aussi d'avoir des critères de diversité, mais peu importe le résultat de l'élection, ceci doit être respecté, et on ne devrait pas rouvrir la question si on a établi des détails ou si on a respecté des exigences. C'est-à-dire il y a des questions critiques et en tant qu'organisation démocratique, il faut respecter ces principes. Je crois qu'il ne faut pas penser à si on va rouvrir la question



---

de l'adhésion ou si on peut voir une autre manière de la résoudre. Comme vous l'avez mentionné, il croit qu'il nous faudrait respecter ce qu'il faut faire, ce que nous devons faire et suivre la décision prise par consensus à Los Angeles. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Merci à tous les collègues qui m'ont précédé dans l'usage de la parole. Je crois qu'on se trouve dans une situation un peu compliquée. Il y a eu du consensus à Los Angeles en ce qui concerne la désignation des vice-présidents qui représentent la diversité géographique. Je me souviens que la collègue des Etats-Unis a parlé d'un effort qui a été fait il y a quelques années et qui nous a amenés à la révision des principes opérationnels. Comme un principe directeur, quand on fait la révision de ces principes opérationnels, il y a beaucoup d'actions à prendre en compte et toujours un chemin à suivre. Il faut tenir compte également qu'il y a des amendements qui peuvent avoir des conséquences, peut-être pas immédiates, mais des conséquences sur les principes opérationnels. Il peut s'agir de questions difficiles à aborder.

Nous revenons maintenant à la question des vice-présidents. Il y a l'opinion établie par consensus qui devrait exister, la diversité géographique. Mais comment y parvenir si nous ne faisons pas de modification des principes par rapport à ce point ou à cette disposition en particulier. Bien entendu, nous pourrions faire appel au principe qui



---

nous permet de désigner des fonctionnaires. En fait, c'est ce que nous avons fait à Los Angeles pour pouvoir élargir le nombre de vice-présidents de 3 à 5. Mais si on ne fait réviser pas les principes opérationnels pour ce qui est des élections, il n'y a pas de garantie de pouvoir être dans la position de désigner 5 représentants régionaux, 5 vice-présidents parce que nous n'aurons pas mis en place un processus, d'après ce que je comprends, un processus permettant d'assurer que les nominations pour la représentation régionale, qui garantirait les principes, bon, il n'y aurait pas de candidat.

Alors, je me demande si nous pourrions peut-être aborder la question des vice-présidents séparément des principes opérationnels. Nous pourrions peut-être trouver une solution de cette manière et assurer également que l'objectif d'avoir la diversité de genre et géographique soit dans le cadre des principes, mais aussi qu'il y ait un processus pour assurer la nomination et la désignation des vice-présidents, et que tout cela soit fait séparément, pendant les prochains mois, et en préparation pour la réunion de Buenos Aires. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, le Royaume-Uni, d'essayer de chercher une façon d'avancer.

Je veux vous rappeler que nous avons mené un débat très profond sur la signification de la représentation géographique et la diversité géographique. Il faut tenir compte des régions de l'ICANN qui sont différentes et ont un nombre différent de membres. Ce serait peut-être difficile à court terme d'établir une définition en blanc et noir pour établir la diversité géographique. Peut-être est-ce une notion peu



---

appropriée et le GAC pense qu'on a pu augmenter les membres de 3 à 5. Ceci a trait à la question que vous avez posée par rapport à la manière possible de travailler au nombre de vice-présidents et aux procédures de manière séparée des principes opérationnels. Je ne sais pas, je ne suis pas très sûr, parce que ça en fait partie, mais peut-être Michelle de l'ACIG peut avoir une idée pour voir comment faire cette séparation formelle. Il paraît qu'elle n'a pas d'idée.

**MICHELLE SCOTT-TUCKER :** Bien entendu, nous pouvons essayer de le faire et de trouver une solution opportune pour les prochaines élections. C'est un processus, bien entendu, et il y a un document qui discute de ces questions. On pourrait le faire, mais il faut l'analyser. Je ne sais pas comment on pourrait le faire.

**THOMAS SCHNEIDER :** Et bien en réalité, ce document serait probablement en contradiction avec les principes opérationnels, et je trouve que cela n'est pas très sensé. Je ne sais pas si ce serait correct de faire cela en dehors des principes opérationnels. Je crois que, si j'ai bien compris, nous devrions participer à la révision des principes opérationnels en général, comme un tout, et puis il y a des possibles « mais ». Nous savons que, peut-être, on n'obtiendra pas de consensus immédiat sur les différentes questions, notamment sur les changements possibles. Mais je pense que nous pourrions arriver à un consensus pour changer rapidement le nombre de vice-président ou le processus d'élection.



---

Je ne sais pas ce que nous voulons faire. Si vous voulez faire la pause café ou continuer avec le débat. Il faudra décider.

Il y a encore trois orateurs. Tout d'abord, les Pays-Bas, la commission africaine, puis l'Iran.

PAYS-BAS :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voulais dire que la représentante des Etats-Unis a beaucoup parlé, si on ne change pas les principes opérationnels, on va se retrouver dans la même situation, il y aura trois vice-présidents, et nous aurons une forme arbitraire pour certains membres, et aussi un processus pour élire plus de vice-présidents, c'est-à-dire 5. Ce serait bien pour le GAC d'avoir un processus ad' hoc pour pouvoir faire l'élection si nous voulons 5 vice-présidents au lieu de 3. Ceci, on peut le faire à partir des principes opérationnels ou à partir d'un processus ad' hoc comme Mark l'a proposé pour résoudre la situation et nous éviter des problèmes. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Je suis d'accord avec ce qui a été dit, et je veux vous rappeler que la commission de l'union africaine a fait partie des membres du GAC ayant suggéré le besoin d'envisager sérieusement la révision des principes opérationnels du GAC comme un tout, et je suis d'accord avec la proposition faite par les collègues qui m'ont précédé. C'est-à-dire ne pas considérer les principes opérationnels de manière séparée ou



---

fragmentée, mais par contre, les analyser tous ensemble et il faut prendre en considération la situation du GAC et la réalité actuelle et la diversité.

Ceci dit, il faut tenir compte de la notion d'assurer la diversité de genre au sein de la direction du GAC. Ça a été notre préoccupation lors de la réunion de Los Angeles. Je crois que c'est la collègue de la France qui a dit que nous mettons en place une disposition des principes opérationnels, à savoir la disposition 21, pour pouvoir augmenter le nombre de vice-présidents. Je crois donc que nous pouvons continuer avec ça, mais par la suite il faudra commencer le processus de révision des principes opérationnels. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

IRAN : Bonjour à tous, merci Monsieur le Président.

La question du nombre de vice-présidents a été abordée ou présentée il y a plusieurs sessions du GAC, avant cette session et même avant Los Angeles. On a pensé qu'il serait peut-être approprié dans la mesure du possible, ce serait bien de respecter la diversité géographique et ajouter l'équilibre de genre aussi. Si on n'en parle pas, sans doute serons-nous punis immédiatement, alors il faut mettre en place et respecter l'égalité des genres.

Je veux maintenant parler des priorités. Quelles sont-elles ? Cette année-ci, nous abordons la question de la transition du rôle de



---

supervision des fonctions IANA. L'ICG, le CWG, le CCWG travaillent, mènent des débats, se disputent entre eux, etc., et puis il faut voir quelles sont les priorités, au moins pour un secteur ou un domaine. C'est le CWG qui est chargé de la question liée aux noms, et le résultat de la réunion, lorsque cela sera disponible, ne juin peut-être, il nous faudra travailler et voir quelles sont les priorités pour pouvoir mener à bien ce travail.

L'amendement des principes opérationnels peut être une activité à long terme mais nous avons aussi des priorités, et il nous faut déterminer quelles seront ces priorités et voir par la suite quel est l'élément de la vice-présidence. La vice-présidence a des principes qui ne sont pas respectés à l'heure actuelle. On a trois postes pour l'Europe occidentale et trois postes pour le reste du monde. Alors, peu importe la région dont il s'agit, et bien elle peut ne pas avoir de vice-président, il y a des vice-présidents d'autres régions, à moins que l'on mentionne que l'exemption n'est pas valide. Nous avons un président de la région et trois vice-présidents d'une autre région. Mais ici, il n'y a pas d'équité entre les régions. Il y a des questions qui ont 75 pas et d'autres seulement 5 ou 6. Alors il faut déterminer si on les traite de manière équitable. Voilà donc la question qu'il nous faut aborder.

C'est-à-dire ne pas faire un travail ambitieux d'amender les principes opérationnels, tout simplement parce que sinon il faudrait voir la question de la vice-présidence et évaluer la manière dont on pourrait mettre en place la diversité géographique et l'équité de genre, et pour cela il nous faut déterminer et débattre du nombre de vice-présidents nécessaire et déterminer également si on sera neutre, s'il y aura des femmes ou des hommes. Bref, il faut voir nos priorités.



---

Et puis dès que cela aura été traité, et bien le vice-président actuel pourrait faire face à certains défis, mais il faut aborder les questions qui nous intéressent. C'est-à-dire il s'agit de questions difficiles qu'il faudra résoudre pendant cette réunion. J'aimerais bien que ce soit clair. Il faut parler de la région, de leur dimension, de l'adhésion. Comment on va le faire ? Et bien il faudra le décider, mais tout d'abord, il faudra établir des priorités.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, l'Iran. D'autres commentaires ?

Très bien, il semblerait que non.

Il faut analyser deux questions. Tout d'abord, l'amendement par rapport au nombre de vice-présidents qui diffère du processus d'élection. Nous pouvons ne pas être d'accord avec l'amendement formel du nombre de vice-présidents, mais si nous voulons éviter des situations dans lesquelles une personne ne peut pas voter parce qu'elle est dans un aéroport ou malade ou au milieu d'un orage, si on veut éviter toutes ces questions liées aux procédures de l'élection, et en réalité c'est la première fois que nous l'utilisons, c'est quelque chose dont il faudrait tenir compte. Ce n'est pas quelque chose à isoler d'une approche un peu plus holistique, par contre il faudrait déterminer quelles sont les priorités, ou une priorité, dans le travail par rapport à l'amendement des principes opérationnels. C'est tout simplement une question dont il faut tenir compte. Il y a la question du nombre de vice-présidents, les procédures d'élection qui ne doivent pas être nécessairement liées. Tout simplement, c'est un point que je voulais mentionner.



---

La Commission Européenne, allez-y.

COMMISSION EUROPEENNE : Je suis désolée de revenir sur la même question, mais je veux clarifier quelque chose qui a été dit par le représentant de l'Iran.

Mon interprétation des principes opérationnels, c'est que les vice-présidents doivent représenter, dans la mesure du possible, l'adhésion ou la représentation géographique de l'adhésion au GAC. Non seulement les vice-présidents, et ceci doit être clairement établi. Je voulais tout simplement revenir à cette question, je m'excuse d'y revenir, mais je crois qu'il est important de le signaler.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission Européenne.

Ici, nous avons un président Européen, et un vice-président Européen et le reste appartient à différentes régions, à savoir celles de l'ICANN.

ALLEMAGNE : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voulais faire état de quelques observations. Les principes, comme un principe général, nous devons rechercher un équilibre géographique entre les vice-présidents, ainsi que de l'équité de genre pour les vice-présidents et cela n'est peut-être pas aligné sur le principe de vote. Si nous commençons un processus de vote, ce sont les membres qui doivent en décider, et à notre avis, il y a un équilibre. Il y a un équilibre sur le genre peut-être et par rapport à la diversité, mais il faut voir le



---

scrutin, il se peut que là il n'y ait pas d'équilibre, et c'est là que nous allons peut-être découvrir qu'il y a une contradiction. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Allemagne. Je vois qu'il y a deux collègues qui veulent prendre la parole.

Le représentant du Koweït et de la Chine.

KOWEIT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Premièrement, lorsque nous parlons d'équilibre régional, nous parlons de l'équilibre en général, pas des chiffres. Et on peut accepter que les vice-présidents puissent occuper ce poste à tour de rôle entre les régions, et cela pourrait peut-être être établi à l'avenir. Je ne sais pas si par le passé il y a eu rotation entre les régions. Cela pourrait être établi pour le président et les vice-présidents. Je trouve que c'est une pratique acceptable. Parce que nous parlons de l'équilibre régional et c'est là que nous mettons l'accent. Cela concerne la durée ou la poursuite de la sélection des vice-présidents et du président.

CHINE : Merci, Monsieur le Président. Il me semble qu'après avoir entendu les interventions du reste des membres qui parlent d'un soutien unanime pour une plus forte représentation géographique au sein du groupe des vice-présidents et de la direction du GAC, il me semble que les procédures d'élection établies dans les principes ne peuvent pas assurer cet équilibre. Nous devrions donc centrer notre débat sur la procédure.



---

Comment pouvons-nous la modifier pour garantir, justement, l'existence de cet équilibre géographique pour les différents postes ?

Il faut aussi tenir compte des pratiques d'autres organisations qui ont pu parvenir à cet équilibre géographique, comme pour pouvoir donc établir et distribuer ces vice-présidences aux différentes régions, et pour chacune de ces régions, pour qu'elles puissent élire leur propre vice-président, et garantir, ce faisant, l'équilibre entre les différentes vice-présidences.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Chine, de votre proposition.

Je crois que nous avons déjà dépassé ce qui était proposé pour la pause café. Nous allons nous arrêter donc, ici et ensuite continuer ce débat jeudi. C'est un débat très intéressant. Je crois que nous devons nous mettre d'accord sur la manière dont nous allons avancer.

Je ne sais pas si c'est déjà clair, si on voit déjà clairement ou s'il faut continuer jusqu'à jeudi.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Ce n'est pas jeudi, c'est mercredi matin.

THOMAS SCHNEIDER : C'est mercredi ? Bon.

Il y a une autre période attribuée à cela. Merci de m'avoir corrigé. J'espère que nous pourrions continuer à travailler sur la réunion plénière mercredi matin sur ce thème. Tout le monde peut présenter son avis de



---

façon informelle. Sur ce thème, je pense que l'Espagne veut dire quelque chose.

ESPAGNE :

Je crois que ce serait une bonne décision de présenter cela mercredi. Je crois que cela nous permet de réfléchir sur le fait de savoir si nous allons parvenir à une proposition d'accord entre tous pour que nous puissions commencer à faire une révision complète, générale des principes opérationnels. Nous pensons que c'est nécessaire, mais il faut de toute façon commencer quelque part. Il y a cette question de l'équilibre régional qui peut être un premier thème, et je trouve que c'est un thème urgent.

Ces jours-ci, nous devrions réfléchir au fait de voir si nous pouvons parvenir à une position de compromis, pour pouvoir commencer à revoir la question des vice-présidents et réfléchir sur les conséquences d'un manque de soutien à cet amendement. Ce qui signifie qu'à Dublin, nous allons élire trois personnes, rien que trois. Pas plus de trois. Si ces trois dernières viennent de différentes régions, comme l'Iran l'a dit, nous n'aurons pas besoin d'en ajouter trois autres, parce que ce serait un équilibre régional suffisant pour l'équipe de direction.

Mais moi, je crois que cette équipe de direction bénéficie du fait d'avoir encore deux autres personnes. Il y a beaucoup de travail et il faut partager cette charge de travail. C'est bon pour le GAC d'avoir une équipe de direction plus étendue en quelque sorte, dans le nombre de membres. Donc, nous devons nous mettre d'accord en général sur le fait d'avoir une équipe de direction plus nombre, et pendant ces 60 jours pendant lesquels nous devons voir comment nous harmonisons le



---

système électoral et le système d'équilibre régional. C'est un vrai défi et nous avons besoin de plus de temps pour travailler sur ces détails-là. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour ce résumé que vous venez de faire. Je crois que nous avons deux journées complètes pour y réfléchir avant de nous réunir et d'en débattre. Nous allons donc commencer notre pause café. Je vous suggère de revenir dans cette salle à 16h10. Merci.

**[Pause café]**



---

THOMAS SCHNEIDER : S'il vous plaît, revenez à vos places. Si vous n'êtes pas encore à vos places.

Nous allons reprendre notre travail, et nous allons aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est un point très intéressant aussi, et c'est un vrai défi pour nous tous. Ceci concerne les sauvegardes pour le gTLDs. Il y a ici deux leaders, les Etats-Unis d'une part, et la Commission Européenne.

Nous avons aussi d'autres membres de la communauté qui sont intéressés par tout cela, qui sont ici dans la salle, et dont nous allons entendre enfin les propos. Et dans l'équipe de direction, nous avons débattu de cela. Il faut que nous vous disions que ceux qui ont présenté des manifestations écrites au sein de l'ALAC et au sein de l'unité constitutive commerciale et du groupe des parties prenantes des registres, ils auront une minute pour exprimer leur opinion, parce que ce sera très intéressant pour tous les membres du GAC, pour que tout le monde puisse avoir des informations résumées sur les positions des autres groupes par rapport à ce thème. J'aimerais bien, donc, faire les choses pour qu'il y ait au total trois minutes pour ces groupes, à moins qu'un autre membre du GAC ait une opinion différente. Je ne sais pas si cela va se faire pendant ou au début de la séance.

Comme vous le savez, nous avons l'avis émis à Los Angeles, et nous avons préparé un texte où nous disions que le GAC n'était pas tout à fait satisfait de la manière dont on avait mis ou pas mis en œuvre notre avis à l'époque. Il y a eu une version préliminaire du texte plus détaillée mais nous n'avons pas pu le terminer à Los Angeles, nous avons fait cela plus tard, après la réunion. Je crois que cela a eu lieu en novembre ou



---

décembre de l'année dernière, et cela comprend cinq points où l'on parlait de considérations et soucis particuliers au GAC. Nous avons demandé au NGPC de faire une téléconférence, pour ces débats, qui a eu lieu le 13 janvier de cette année. Et nous avons reçu une lettre du conseil d'administration faisant le suivi de cet appel. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. C'était juste pour vous donner une idée de l'histoire de cette question.

Si vous me le permettez, avant de céder la parole à ceux qui s'occupent de cela aux Etats-Unis et à l'Union Européenne, je voudrais céder la parole à Alan Greenberg de l'ALAC, puis au groupe des parties prenantes des registres, Mason Cole, puis à Ron Andruff de l'unité constitutive commerciale.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup pour cette occasion que vous me donnez.

Comme vous le savez, lors de l'ICANN 52, on a demandé de geler l'attribution des gTLDs et la sauvegarde de catégorie 1. Je crois comprendre que vous avez eu une réunion assez longue et sur ce point il y a deux tiers des contrats déjà signés, c'est beaucoup plus que ce qu'il y avait auparavant. Je ne sais pas si vous avez une suggestion plus intéressante, mais à notre avis, il semble qu'il faille réunir toutes les communautés – le GAC, l'ALAC, et les entreprises et tous ceux qui s'intéressent aux TLDs en question – pour considérer les TLDs à tour de rôle et nous assurer que les préoccupations de la communauté seront abordés par chacun des registres. C'est un processus très long, très ennuyeux, mais il faut pouvoir le faire pour aller de l'avant si on tient



---

compte de tous les contrats signés, parce qu'il y a très peu de moyens légaux d'aller sur ces contrats qui ont été signés.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour cette suggestion. Mason Cole, où êtes-vous ?

Ah oui, vous êtes la partie du groupe des parties prenantes du groupe des registres.

MASON COLE :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Mason Cole.

Je ne vais pas parler en tant qu'agent de liaison entre la GNSO et le GAC, mais en tant que représentant du groupe des parties prenantes des registres.

Je sais qu'il y a des soucis qui ont été soulevés devant le conseil d'administration de l'ICANN dans une lettre qui lui a été adressé en novembre de l'année dernière. Nous savons que le GAC et l'ALAC continuent de s'occuper de ces sauvegardes, et nous reconnaissons que la réalisation des politiques pour les nouveaux gTLDs terminée il y a très longtemps a eu des conséquences sur la mise en œuvre des contrats des gTLDs avec l'ICANN. Et le gel des candidatures lors de l'étape des contrats et de délégation, lorsque les politiques ont été terminées, le reste des candidatures pouvaient aller de l'avant. Cela pouvait résulter en une violation injuste des statuts de l'ICANN.

Cela impliquerait des cohérences dans les registres de l'ICANN, donc l'ALAC cherche à demander que certains critères soient revus si les politiques sont dans les catégories des thèmes couverts par les accords



---

de registre. Ceci pour les politiques de consensus dans le cadre de ce que nous appelons « picket fence » et dans le travail de la définition de l'élaboration de politiques de la GNSO et des registres qui pourraient collaborer au PDT si c'était nécessaire. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de nous avoir informé de ceci qui a pris déjà assez de temps.

Maintenant, nous allons céder la parole à Ron Andruff.

RON ANDRUFF : Je viens de l'unité constitutive commerciale, mais maintenant je vais parler en tant qu'utilisateur individuel d'internet.

Je pense qu'il faut reconnaître que sur les presque 1400 domaines de premier niveau qui sont dans le programme de candidature, nous avons environ 1000 d'entre eux qui, d'une manière ou d'un autre, sont allés de l'avant.

Il me semble donc que du point de vue de la mise en œuvre du développement du programme des nouveaux gTLDs, ce programme est déjà en cours, comme nous l'espérons.

En tant qu'utilisateur individuel, je crois qu'il y a certaines lignes de base qui doivent être respectées pour que moi, en tant qu'utilisateur, je n'ai pas de problème en utilisant .SANTE, .ASSURANCE, .CARTECREDIT, etc. nous devons nous assurer qu'aucun consommateur ni aucune personne de la communauté ne soit atteint. Nous avons eu l'occasion de faire murir ce programme de nouveaux gTLDs avec les sauvegardes



---

appropriées jusqu'ici, mais je pense que ce n'est pas le point où nous mettrions le modèle multipartite de l'ICANN. A Beijing, on a signalé, on a dit que la communauté était très claire, elle disait spécifiquement « Les candidatures pour ces chaînes de caractères ne seront pas éligibles pour continuer dans le programme des nouveaux gTLDs jusqu'à ce que le GNPC tienne compte de cet avis ». Malheureusement, quelques 28 parmi les 45 chaînes de caractères ont déjà signé des contrats et c'est intolérable. Nous devons nous arrêter et nous avons besoin d'une solution de la part du GAC. Nous devons être capables de faire une surveillance, un suivi qui puisse être rectifié au moment approprié parce que je crois que l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux regarde la manière dont on travaille sur ce point.

THOMAS SCHNEIDER : Excusez-moi, mais il me semble qu'il ne faut pas répéter tous les sujets de fond. Il faut que nous résumions à un moment donné.

RON ANDRUFF : Merci, Monsieur le Président. Mais il me semble que j'ai quelque chose d'autre à dire qui concerne les chaînes de caractères en question. On a établi les sauvegardes au moyen d'une partie qui sera réunie ici à Singapour.

THOMAS SCHNEIDER : C'est une introduction pour le reste des membres de la communauté de l'ICANN hors du GAC, je vais donc céder la parole maintenant aux deux leaders, la Commission Européenne et les Etats-Unis pour qu'ils parlent un peu sur fond de ces questions et sur les points les plus importants



---

sur lesquels nous devons apporter des précisions. Je ne sais pas lequel de vous veut commencer. Alors, Suzanne.

ETATS-UNIS :

Merci, Monsieur le Président, et merci aussi à mes collègues de la Commission Européenne de m'avoir permis de commencer, je vous suis vraiment très reconnaissante.

Je crois que nous avons fait un suivi de cette question, bien sûr, depuis le communiqué de Beijing du GAC. Bien sûr, ce n'est pas une surprise que la position des Etats-Unis ait été très cohérente par rapport aux visions exprimées par nos collègues dans la salle. En fait, le GAC a essayé, à mon avis, de dire quelle était la portée de ces soucis, quelles étaient les atteintes potentielles auxquelles pouvaient être soumis les consommateurs. C'est une vraie menace et c'est une voie que nous avons entamée avec le GAC et sur laquelle nous avons travaillé avec le NGPC. Il y a eu des échanges très utiles entre le GAC et le NGPC pour comparer des points de vue et pouvoir comprendre l'avis du GAC et la manière dont ils interprétaient la meilleure façon de mettre en œuvre cet avis. Et je me souviens que lorsque nous avons eu notre réunion à Durban, je crois que le NGPC a eu une réunion avec le GAC et je crois qu'ils avaient présenté un document et des questions sur deux pages et demi et à ce moment-là, nous n'étions pas en condition d'y répondre. Voilà pourquoi je parle un peu de ce que je me rappelle dans ma propre chronologie.

A l'heure actuelle, lorsque nous sommes arrivés à Buenos Aires, on nous a présenté un plan de mise en œuvre du NGPC et pendant l'année dernière, lors des trois réunions de 2014, je crois que nous avons



---

commencé à combler la brèche entre l'avis du GAC et notre perspective, et la manière dont le NGPC avait décidé de continuer de l'avant avec la mise en œuvre.

Il me semble donc, vraiment, que c'est un moment approprié, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de différences, à mon avis, dans l'approche appliquée. Je crois que ce n'est étonnant pour personne que nous, les Etats-Unis, et mes collègues, la Commission Européenne, et le reste de nos collègues les représentants dans la salle le savent. Ils doivent probablement partager ma frustration. C'est un mot très fort, mais je crois que c'est le mot approprié. Notre frustration, je disais donc, sur l'avis du GAC, mais la validation et la vérification des accréditations, même si nous sommes reconnaissants pour les efforts du conseil d'administration, il est très difficile pour les candidats de mettre en œuvre de façon générale. A notre avis, il y a donc plusieurs candidats très responsables qui ont été présentés comme volontaires pour faire cela. En général, je vais parler de chaîne de caractères spécifiques, mais je peux me rappeler du fait que celui qui a présenté quelqu'un, une candidature .BANQUE et qui s'est vraiment compromis, engagé, à valider ces références et nous avons dit que nous allions les aider à faire l'accompagnement. Nous savons que cela peut se faire et qu'il y a un bon nombre de candidats qui se sont volontairement engagés à faire cela. Il y a aussi, enfin, quelque chose qui suscite notre préoccupation. C'est que nous allons d'être assez sévère dans notre manière de travailler, parce que nous allons avoir beaucoup de choses où il y aura des déséquilibres. Je m'inquiète de savoir qu'il y aura des situations où nous serons à mi-chemin, pour certains candidats. Il y aurait une disparité de possibilités. Il y a une partie qui a déjà terminé



---

les négociations contractuelles, mais d'autres qui ne l'ont pas encore fait. Il y en aurait donc qui seraient soumis à des obligations et des engagements pour respecter l'intérêt public et d'autres qui ne seraient pas soumis à ce type d'obligations, et vous savez que lorsque nous parlons des délais pour le programme des nouveaux gTLDs, il y aurait encore une autre brèche à combler. Il me semble qu'il y a d'autres améliorations, d'autres questions que nous avons soulignées dans les échanges entre le GAC et le NGPC. Il me semble que ce sont des points qui ne sont pas encore résolus. L'un d'eux concerne le système de résolution de différend, de litige des engagements d'intérêt public, les fameux PICDRP. Il me semble que ce processus n'a pas été finalisé. Il y a aussi, en suspens, des thèmes pour lesquels le GAC pourrait préciser un peu plus les termes de son avis, et il faudrait tenir compte de ces préoccupations. En fait, nous allons proposer à un moment donné, si ce n'est pas pour ce point particulier de l'ordre du jour, peut-être plus tard. Il devrait y avoir un processus de procédure accélérée pour ce PICDRP qui concerne l'interprétation de ce PICDRP. Tel que cela se présente à l'heure actuelle, c'est très complexe, c'est compliqué, (inaudible – coupure technique)

... très rapide qui peut être utilisé pour atténuer les conséquences de certains problèmes, pour terminer, résoudre finalement ces problèmes qui ont été identifiés. Nous croyons aussi que le NGPC et le GAC doivent continuer à échanger pour essayer de résoudre les deux points de vue existants sur la compréhension des sauvegardes de catégorie 2. En ce qui concerne la transparence, il y a une obligation de non-discrimination, parce que s'il n'y a pas cette obligation, le titulaire de nom de domaine se sentant discriminé n'aura pas l'occasion de trouver



---

une solution. J'ai d'autres détails, d'autres précisions si quelqu'un s'y intéresse, mais compte tenu du temps qui nous a été attribué, je vais céder la parole à mes collègues de la Commission Européenne.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, les Etats-Unis, pour ce commentaire très utile.

Je vais maintenant céder la parole à la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous nous faisons l'écho de beaucoup des commentaires faits par la délégation des Etats-Unis, en particulier quant au traitement donné à l'avis du GAC en de nombreuses occasions qui ont déjà été mentionnées. Par rapport aux nombreuses candidatures et sauvegardes, il semble bien qu'elles n'ont pas été considérées de façon appropriée ou consciencieusement, enfin, pleinement. C'est quelque chose qui nous inquiète, non seulement nous à la Commission Européenne, mais on l'a vu clairement identifié dans le communiqué de Los Angeles, où le GAC, dans sa totalité, a exprimé son opinion et ces éléments de sauvegarde ont été clairement exprimés. Ce sont des éléments très importants pour l'intérêt public.

Nous parlons ici principalement des industries réglementées (coupure technique), des gouvernements du monde en général et de l'ICANN, tenant compte du fait que les consommateurs doivent être assurés que l'information qu'ils reçoivent d'internet est valable. Nous savons que l'importance d'internet s'accroît, par rapport à la croissance économique aussi. Nous savons qu'il est très important de souligner et améliorer le développement économique, et nous voulons nous assurer



---

que cela se fera de façon correcte et que l'on suscitera l'enthousiasme et la confiance par rapport à l'internet. Non seulement qu'il y ait des résultats désastreux pour un docteur qui n'est pas docteur ou un pharmacien qui n'est pas pharmacien, ce sont des désastres de ce type qui pourraient avoir lieu. Donc, ce sont des raisons parmi d'autres qui ont été mentionnées par des collègues, en particulier notre collègue des Etats-Unis, nous nous inquiétons donc en particulier, des débats et des révisions des sauvegardes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Quant à la vérification et le sens de validation des références des titulaires des noms de domaine, c'est là que nous avons besoin de trouver des réponses. Nous savons qu'il y a des contrats qui ont été signés, nous savons que les conditions ne sont pas les mêmes pour tous, et cela concerne l'intérêt public. Nous devons être clairs, et il faut que les obligations soient mieux définies, plus clairement définies par rapport à l'intérêt public. On peut faire les choses de façon parfaite dans l'avenir, il faut réfléchir à l'avenir. Il y a beaucoup de modalités d'approche du problème. Par exemple, en ce qui concerne les contrats, les amendements aux contrats, les révisions, il y a toute une série d'activités qui doivent susciter la confiance dans des domaines spécifiques mais aussi partout dans le monde, là où l'on se sert des chaînes de caractères.

Toutes ces raisons-là nous poussent à dire qu'il faut qu'il y ait une révision absolue et une évaluation complète de ce problème. L'ICANN a un intérêt particulier à s'assurer que l'intérêt public soit respecté. Cela fait partie de ses statuts constitutifs, de ses règlements, c'est une organisation à but non-lucratif et qui doit servir l'intérêt public. L'objectif spécifique concerne justement le respect de cet intérêt public.



---

Il ne faut pas que cet intérêt public soit respecté seulement par un groupe de gTLDs. Cela doit être respecté par la communauté toute entière, quels que soient les représentants présents dans la salle. Je ne veux pas continuer à avancer parce que cela a été présenté dans la lettre envoyée au conseil d'administration de l'ICANN, au président du conseil d'administration de l'ICANN. Cela a été clairement représenté dans le communiqué et le GAC a été très clair dans sa position à cet égard.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Je remercie le président de l'Union Européenne.

Maintenant, je voudrais savoir s'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions, d'autres positions que vous voudriez établir par rapport à cette question.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci beaucoup à tous les collègues qui ont présenté ce point.

Il y a ici une longue histoire (coupure technique) concernant ce que l'ICANN a fait et ce que l'ICANN n'a pas fait correctement. Je voudrais soutenir l'idée que cette correction doit être réalisée. Il y a des contrats qui ont été passés, et je crois que le GAC ferait bien de travailler quant à l'intérêt des consommateurs, en particulier en présentant son message au NGPC.

Il faut aussi que nous tenions compte du fait que lorsque nous tenons compte des séries futures, ou que nous imaginons qu'il y aura des pays



---

et des parties commerciales qui vont tenir compte de l'expérience des candidats actuels et qui vont aussi être présents dans le secteur des domaines de premier niveau, je crois qu'il faut résoudre cette question. L'idée de réviser ces candidatures de gTLDs m'attire beaucoup et de les réviser de façon individuelle, y compris pour les contrats déjà passés, et les soumettre à un examen. Il est fort probable que les représentants individuels du GAC veuillent consulter leurs autorités nationales pour que les procédures de validation soient respectées de façon appropriée, et que l'on respecte les engagements d'intérêt public, pour qu'ils soient solides et puissent être exigés. Il y a des questions dont le GAC tient toujours compte pour ces chaînes de caractères dans des secteurs fortement réglementés, ainsi que par rapport aux autorités de réglementation indépendante.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup au représentant du Royaume-Uni. Maintenant, je cède la parole au représentant des Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je veux présenter un point qui se rapporte peut-être au processus au moyen duquel on délègue les TLDs, et nous pourrions voir qu'il y a ici une espèce d'examen. Par exemple, lorsqu'on installe une sorte de site Web au moyen duquel ces TLDs spéciaux seraient suivis par une fiche de suivi ou avec une présentation, où l'on pourrait voir si l'information du WHOIS est exacte, s'ils ont fait partie de sites qui ont fonctionné avec



---

des programmes malveillants, s'ils sont sur des listes d'interdiction, tout cela pour faire une procédure de rapport que les gouvernements, les autorités de réglementation, les organisations de consommateurs, puissent voir si ce domaine de niveau est sûr, et s'il protège les consommateurs. Je crois que ce serait une bonne idée de présenter cela comme une espèce de mécanisme, pour ainsi dire, de réparation à l'avenir.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, les Pays-Bas. Je cède maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

INDONESIE :

Merci beaucoup.

Je veux vous rappeler à tous qu'en mars de l'année dernière, ici dans cette même salle à Singapour, nous avons discuté pendant très longtemps, jusque très tard dans la soirée, la question de .SPA. Cela était un point très grave, très fort pour nous, puisqu'il a même fallu que nous dinions ici et nous sommes restés jusqu'à 22h.

J'ai mentionné aussi la question du temps, et combien il est important en ce qui concerne les TLDs. Je voudrais, en particulier, attirer votre attention sur ce point-là, surtout pour ce qui est des pays les plus petits. Si les nouveaux noms sont introduits, nous devons donc pouvoir être alertés de l'existence de ces nouveaux noms, parce que s'il faut que



---

nous faisons un suivi de toutes les propositions, nous pourrions ne pas avoir suffisamment de ressources pour faire ce suivi.

Deuxièmement, je voudrais aussi attirer votre attention sur l'usage qui est fait des noms de domaine de deuxième niveau, après les domaines de premier niveau, ou l'utilisation de mots qui concernent certaines régions géographiques ou certains pays. C'est justement à cause de cela que nous voudrions voir les procédures sur la manière dont l'avis du GAC peut être suivi ou appliqué par le conseil d'administration de l'ICANN avant que l'on introduise un gTLD en particulier. Sans parler des domaines de second niveau de gTLDs qui pourraient être liés à des noms géographiques ou enfin susciter des problèmes dans d'autres pays.

La question est que, disons, cette sensibilité peut parfois apparaître. Par exemple, si en 2014, nous avions voulu avoir un nom de domaine de premier niveau, comme par exemple .ISIS, personne n'y aurait fait attention, mais à l'heure actuelle c'est très important parce que la situation mondiale a complètement changé.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup au représentant de l'Indonésie.

Le prochain orateur est le représentant de l'Allemagne.

ALLEMAGNE : Merci, Monsieur le Président.



---

Je voudrais me faire l'écho des propos de mes collègues, de la Commission Européenne et des Etats-Unis, et j'aimerais également ajouter un aspect.

De notre point de vue, il s'agit là d'un point important. Je crois qu'il faut s'assurer que les références pertinentes pour les candidatures aux domaines de second niveau pour les gTLDs hautement régulés soient vérifiées à l'avance, et ne pas laisser ces décisions pour plus tard, étant donné que les domaines de second niveau ont été enregistrés et mis en œuvre. Parce que cela représente un enjeu pour un nom de domaine de second niveau spécifique, et cela peut présenter pas mal de difficultés. Il y a des organisations, des entreprises et il y a des conflits avec ce type d'enregistrements.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Allemagne. Orateur suivant, l'Espagne.

ESPAGNE : Merci, Thomas. Pour ce que j'ai entendu jusqu'à présent, je crois que le GAC ne va pas se désister de sa décision de mettre en place les sauvegardes. Alors, quelles sont les prochaines démarches à suivre ?

Nous voulons insister pour que l'ICANN adopte effectivement ces sauvegardes de sorte à ce qu'elles soient cohérentes avec notre avis, et les élargir aux contrats déjà signés, tel que cela a été mentionné par le collègue du Royaume-Uni.



---

Ou bien pensons-nous, par exemple, nous avons déjà eu suffisamment d'échanges d'idées et qu'il est clair que le conseil ne va pas changer d'opinion, que le conseil n'acceptera pas notre avis de la manière dont il a été présenté.

Alors, il faut que nous prenions des décisions là-dessus pour pouvoir passer un message dans notre communiqué. Il y a certains domaines dans lesquels je crois que le dialogue n'est pas encore fini avec le conseil d'administration. Par exemple, ils nous ont demandé de clarifier notre avis par rapport aux gTLDs de catégorie 2 et pour ce qui est des exigences non discriminatoires, ils nous ont demandé d'être plus spécifiques et que nous disions quel est le type de discriminations que nous n'accepterions pas. Il y a également un autre débat en cours en ce moment, par rapport à l'exigence de sécurité. Il y a un cadre pour améliorer ou rendre plus efficace les questions ou la lutte contre les logiciels malveillants et les postnets. Il y a certains pays qui ont présenté des commentaires là-dessus et probablement pourrons-nous débattre la question si le reste des pays peut approuver ces commentaires. Il y a peut-être des pays qui veulent ajouter des commentaires et, par la suite, essayer de trouver une solution, ou adopter ceci au processus. Je crois que voici un des domaines dans lesquels il faut travailler avec le conseil d'administration.

Pour ce qui concerne le PICDRT, j'ai vu une réponse de la part du conseil d'administration. Alors, j'aimerais voir plus de clarification sur la question parce que je me souviens que dans notre appel avec le NGPC, ils nous ont dit que peut-être, toutes les réclamations présentées ne pourraient être traitées avec l'équipe du respect de la conformité de



---

l'ICANN. S'il y a une plainte qu'ils envisagent de ne pas aborder, ils invitent le plaignant à s'adresser au PICDRP.

Ils ont mentionné un exemple qui dit aussi que le plaignant dit que le contenu du site Web n'est pas approprié pour le TLD. Il se pourrait qu'il soit mis en question. Cependant, dans la réponse que nous avons reçue, il n'y a pas de distinction réelle entre la portée de l'équipe de conformité de l'ICANN et le PICDRT. Alors c'est important parce qu'il faut savoir de quelle manière ces sauvegardes seront appliquées. Voici donc, la question serait qu'allons-nous faire, ou comment allons-nous continuer ? Nous allons dire ou insister sur ce point et nous allons demander de clarifier s'ils vont accepter ou pas notre avis, et si oui, dans quel domaine nous pensons que notre avis n'a pas été respecté, et quels sont les domaines où nous pensons qu'il faut travailler davantage.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, l'Espagne.

En fait, je crois qu'il y a un sentiment partagé d'insatisfaction par rapport à la manière dont cela a été manifesté. Comment allons-nous aller de l'avant ? Une des questions à clarifier parce ça ne semble pas clair, c'est dans quelle mesure le conseil a accepté ou a refusé notre avis ? Je crois qu'il s'agit là de quelque chose proposé par l'Espagne, et il faudrait demander une clarification à l'ICANN.

Maintenant, j'ai l'Australie dans la liste des orateurs, puis le Portugal.



---

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président, merci à nos collègues et au reste des unités constitutives qui ont participé.

Ce que je veux dire après l'introduction, c'est que c'est une large question, non seulement au sein du GAC, mais aussi au sein de la communauté, il y a des problèmes de politique non résolus. Je suis d'accord avec ma collègue des Etats-Unis et aussi avec d'autres collègues qui ont parlé ensuite. Lorsque nous avons étudié ces questions, elles sont bien plus compliquées qu'on le pensait, parce qu'il y a des contrats qui ont déjà été signés, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse, tel que ma collègue de l'Union Européenne l'a dit, peut-être qu'il y a des questions en dehors de cela, et mes collègues de la GNSO ont proposé des solutions. Une option possible de nouvelles questions au sein des contrats, ou bien que les opérateurs de registre qui ont déjà signé leur contrat aient de nouvelles obligations qui font partie d'un processus de PDT, bien entendu, et nous savons tous prend du temps, et on ignore les résultats.

Il existe d'autres moyens de parvenir à ce que nous voulons, permis par les statuts constitutifs de l'ICANN pour le GAC, et je crois par exemple que l'ICANN développe les contrats de registre et l'ICANN pourrait inclure certaines dispositions permettant d'amender les contrats, même de manière unilatérale. Mais il y a d'autres questions qui sont complexes. Une des choses que l'on peut demander à l'ICANN, c'est une liste de toutes les différentes options. Si le GAC et d'autres parties intéressées de la communauté décident de demander ou d'aller de l'avant avec des questions en cours de politique publique, voir comment on peut faire, quels sont les pour et les contre de tout ça. Nous, on n'est pas à l'aise du fait que notre champ d'action n'est pas transparent.



---

Alors, il faudrait voir quelles sont les différentes options, quels sont les délais dont nous allons disposer dorénavant pour prendre des décisions sur cette base, justement.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Peter, pour ta proposition. Je passe maintenant la parole au Portugal.

PORTUGAL : Excusez-moi. Merci beaucoup. Je crois que le Portugal soutient les deux options proposées par l'Espagne, parce que d'une part, je crois qu'il nous faut plus de précisions sur la question et d'autre part, nous considérons qu'il faudrait continuer à insister pour avoir de meilleures sauvegardes dans la mesure où le GAC pense que cette situation n'est pas bien perçue. Je crois que c'est notre rôle en tant que gouvernement de défendre les politiques publiques, et ce que mon gouvernement me demande, c'est de dire quelles sont les principales sauvegardes, comment elles ont été reconnues par le conseil d'administration, comment on a répondu à ces demandes, mais c'est très difficile de leur faire comprendre quelle est notre position en ce moment. Je crois qu'il faut continuer à travailler avec le conseil d'administration sur les différentes options. Il faut demander des clarifications, des précisions et maintenir les sauvegardes.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je passe la parole à la Suisse.



SUISSE :

Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il faudrait également penser conjointement avec la communauté. Nous voyons comment cette problématique évolue. Cette semaine, on a vu une lettre de l'association des banques internationales. On dit qu'ils ne sont pas à l'aise avec l'ICANN pour ce qui est du secteur bancaire. Il s'agit d'une lettre où l'on mentionne l'existence de différentes sauvegardes, parce qu'il s'agit d'un secteur réglementé. Je crois donc qu'il faut envisager des alliances avec d'autres communautés pour renforcer peut-être notre position sur les sauvegardes. Nous savons que dans le secteur des entreprises, on n'est pas conforme ce dont je vous parlais (coupure technique).

COMMISSION EUROPEENNE : Je vais reprendre une question : la question c'est compte tenu de ce que l'Australie a dit, à savoir des idées très raisonnables pour pouvoir aller de l'avant, nous pouvons trouver une solution à cela. Comment on peut corriger cela. Ma question est : que fait-on pendant ce temps ? Nous allons accepter de continuer la délégation ? Qu'est-ce que nous faisons ? Voilà la question. J'ai entendu dire le mot « moratoire » et je sais que l'ICANN va continuer à déléguer au fur et à mesure de ce débat, et je suggère la possibilité de parler du moratoire dans le communiqué ou de quelque chose de semblable. Je suis ouvert à des suggestions, et je suis préoccupé par cette disparité dont on a parlé. Je crois que l'ICANN a la possibilité d'amender des contrats déjà signés. Il y en a qui n'ont pas de problèmes par rapport aux engagements d'intérêt public et je crois qu'il faudrait demander au conseil de ne pas continuer avec ça.



---

Cela ne veut pas dire que c'est une catastrophe dans le programme des gTLDs actuels. Ceci est limité à très peu de chaînes de caractères très spécifiques ou que nous incluons dans la catégorie 1 du communiqué de Beijing.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la Commission Européenne.

Nous avons des propositions sur la manière d'aller de l'avant. Je voudrais aussi rappeler la proposition effectuée par le représentant de l'ALAC, à savoir la proposition pour pouvoir aller de l'avant.

Il nous reste 15 minutes au maximum pour essayer de décider quel est le chemin à suivre, quelles sont les prochaines démarches.

Qu'en pensez-vous ? Il y a différentes propositions.

La première, c'est de demander à l'ICANN s'il accepte notre avis ou pas.

Une deuxième proposition, c'est que l'ICANN dise les options possibles pour modifier les déficiences telles qu'elles sont perçues par le GAC.

Il y a une proposition de déclaration d'un moratoire.

Et il faut donc parvenir à un consensus sur la position que l'on va inclure dans le communiqué par rapport à cette question. Je vous demande de réagir face à ces différentes propositions. Merci beaucoup.

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas une seule solution, mais je crois que vous avez très bien indiqué les différentes options, et je crois



---

qu'elles ne s'excluent pas mutuellement. Elles sont différentes mais inclusives. Après avoir entendu mes collègues et si nous prenons au sérieux la question, essayer de comprendre quelle est notre position, quelles sont nos options, faire une révision de ce qui a été déjà signé, voir comment mettre en place les sauvegardes, et bien je crois important d'avoir des informations suffisantes pour pouvoir prendre des décisions dans l'avenir.

Et la question du moratoire, je ne vois pas très clairement. Je ne sais pas, je crois que c'est peut-être une autre possibilité mais je crois qu'elles ne s'excluent pas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, l'Australie.

D'autres points de vue. La Suisse, puis l'Iran, puis le Royaume-Uni.

SUISSE : Merci. Je voudrais soutenir les propos de l'Australie, je crois que le point de départ, c'est justement de rappeler qu'il faut maintenir l'avis que nous avons donné lors des dernières réunions, et par la suite, présenter les trois options comme des éléments de solution, pour parvenir à une solution. Le conseil devrait manifester clairement s'ils ont respecté notre avis ou non, et dans ce cas, quels sont les éléments qu'ils ne veulent pas respecter de cet avis.

Deuxièmement, il faudrait voir quelles sont les options existantes du le point de vue du conseil d'administration, afin de pouvoir respecter notre avis.



---

Troisièmement, une option que le GAC pourrait donner au conseil, à savoir d'envisager le moratoire.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Maintenant, je passe la parole à l'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Ce que je voulais dire a déjà été dit par mes collègues. Je crois qu'il y a un accord général par rapport aux propositions et que ce qu'il faut faire, c'est donc établir un langage clair, une rédaction claire, un texte clair pour chacune de ces options pour éviter les désaccords et les problèmes lorsqu'il faudra mettre cela sur un document. L'un des points signalés, je crois par la Commission Européenne, c'est que faisons-nous entre temps ? Que faisons-nous en attendant ces options et ces réponses ? Je crois que c'est une approche différente ce que l'on peut faire « entre-temps ». Que ce soit le moratoire ou quoi que ce soit. Je crois qu'il faut donner une forme appropriée au texte pour que ce texte soit clair. De cette manière, nous pourrons le débattre lors des prochaines sessions.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, je sais que j'ai passé la parole au Royaume-Uni, mais je crois qu'il y a une certaine convergence sur la manière de commencer à rédiger quelque chose ayant trait à ces trois différentes options. Je vois que les Etats-Unis me regardent, alors je vais passer la parole au Royaume-Uni



---

et par la suite, on verra quelles sont les réactions face à cette réponse révisée récemment.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il y a un résumé ici. Je ne suis pas très sûr par rapport au moratoire. Je crois que cela aurait un très grand impact. Je crois qu'il faudrait réfléchir davantage à cette question.

Les autres points comme options, et bien je ne vois pas d'opposition. C'est mon point de vue. Il faudrait faire une révision détaillée des contrats existants et des possibles contrats pour certaines candidatures. Je crois que cela nous fournirait pas mal d'informations sur la façon dont certains candidats ont pu suivre avec succès l'esprit et les objectifs de l'avis du GAC. Les initiatives d'autres acteurs aussi, de ces différents secteurs par rapport aux engagements pris, afin de respecter les registres lorsqu'ils ont présenté leurs plans commerciaux, etc. La révision nous montrerait, après comparaison, s'il y a eu des déficiences ou un manque complet d'engagement équivalent pour respecter l'intérêt public.

Le deuxième point qui a trait à chercher des définitions du NGPC sur la manière dont il voit que l'avis du GAC est difficile à respecter ou à suivre, et tout cela serait très utile pour nous.

Dans cette réunion, nous n'avons pas une session avec le NGPC, je crois. Mais nous devrions donc prendre certains messages de cette session pour les transmettre au conseil d'administration.

---

THOMAS SCHNEIDER : Oui, c'est vrai, on n'a pas de réunion avec le NGPC, mais avec le conseil d'administration.

Avez-vous d'autres commentaires ?

Les Etats-Unis, s'il vous plaît.

ETATS-UNIS : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas parler de manière inutile, mais je suis d'accord avec ce qui a été signalé par mon collègue du Royaume-Uni. C'est utile et constructif sur toutes les propositions qui parlent des options. Et je crois qu'il faut les débattre avant notre réunion avec le conseil. Je suis également d'accord avec la Commission Européenne qui a demandé une révision et une analyse de la proposition de l'Australie, et je dois dire que je ne suis pas très sûre du moratoire. Je crois que c'est une question très sensible par rapport aux délais pour faire des apports, des commentaires. En fait, nous avons déjà eu une réponse du NGPC, parce qu'il nous a indiqué ses fondements. Ils nous ont dit qu'on pouvait dire qu'on n'était pas d'accord avec leur raisonnement, mais ils nous ont expliqué quels étaient ses fondements, sa position et pourquoi ils pensaient qu'il ne faudrait pas exiger la mise en œuvre de certaines validations et de certaines certifications. Alors, on n'est pas tout à fait convaincus de la situation, parce que nous avons vu des preuves que des candidats très responsables se sont engagés à la vérification des références. En ce moment, le fait que le GAC continue avec son idée du moratoire, je crois que ceci pourrait déclencher des conséquences inattendues. Alors, je veux signaler que j'ai pas mal de doutes et je crois que tout cela serait contraire à nos efforts. Je crois qu'il faut aller vers des questions



---

crédibles et que l'on puisse prévoir. C'est ce que je voulais dire, justement présenter mes doutes, voilà j'ai redemandé la parole.

THOMAS SCHNEIDER : Je passe la parole à l'Iran.

IRAN : Etant donné ce qui a été dit par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, on pourrait peut-être décider de ne pas approfondir la question du moratoire, s'il n'existe pas de fondement.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour votre proposition.

La Commission Européenne, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPEENNE : Je m'excuse de reprendre la question, mais il y a un point de vue clair dans la salle qu'il faut faire quelque chose. L'avis du GAC ne peut pas être ignoré tout court. Le NGPC a sa propre évaluation par rapport à ce qui est approprié et nécessaire. Nous avons des industries hautement réglementées. On ne parle pas d'un moratoire pour tous les gTLDs, on parle d'arrêter la signature ou la passation de contrat de certaines gTLDs dans des marchés ou des industries hautement réglementés, au cas où il n'y aurait pas une garantie absolue que l'on respecte l'intérêt public et la confiance publique, la confiance du consommateur. C'est l'obligation de l'ICANN qui est établie dans ses statuts constitutifs ainsi que dans son objectif stratégique. Ce que nous voulons voir, c'est la



---

mise en place de l'avis du GAC et que les pays appropriés soient inclus, et que tout ceci soit mis en place dans les domaines appropriés, à savoir les secteurs hautement réglementés. Cela est très important. Il y a quelque chose à faire, des choses à corriger, des choses qui n'étaient pas bien dans le passé. Peu importe si on l'appelle moratoire limité ou demande de correction des PICs. Le nom n'est pas important et ceci a trait à la rédaction. Il faut bien comprendre ce que l'on suggère et ce que l'on propose. Alors je laisse cela entre vos mains pour débattre la question et trouver une solution quant à avoir un groupe de travail ou pas. Entente temps, notre point de vue est clair sur ce dont on a parlé : on ne peut pas continuer comme on l'a fait dans le passé sans établir clairement la question, compte tenu de ce qui a été abordé par rapport aux PICs.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

COMMISSION EUROPEENNE : Je pense qu'il y a un consensus sur le fait que nous devons nous mettre d'accord et ajuster le fond de notre avis. Le GAC n'est pas encore satisfait de ce qui arrive. Il faut obtenir des précisions du point de vue du conseil d'administration jusqu'à ce qu'ils tiennent compte de notre avis. Nous avons également demandé au conseil d'administration de nous proposer des options ou des solutions, parce que nous savons et nous pensons que l'avis du GAC n'est pas mis en œuvre de manière satisfaisante. Nous n'avons pas de consensus pour savoir si cela suffit ou s'il faut envoyer un signal plus fort pour susciter une pause d'une



---

certaine façon. Cela peut demander un débat ultérieur, nous n'avons pas le temps de le faire maintenant.

Je voudrais de toute façon proposer deux choses.

La première : ceux qui auront le temps et l'intérêt ou le désir de poursuivre ce débat avant mercredi, je leur demanderai de se réunir de façon informelle avec la direction des Etats-Unis et de la Commission Européenne. Bien sûr, vous êtes tous invités à rejoindre cette réunion qui sera informelle, pour essayer de trouver un texte ayant fait l'objet d'un accord à inclure dans le communiqué.

Je vais donc demander aux représentants des Etats-Unis et de la Commission Européenne de diriger cet exercice de rédaction où nous aurons peut-être deux options, je l'espère, ou plusieurs peut-être. On n'a pas besoin d'avoir un texte qui ait fait l'objet d'un accord mais quelque chose qui nous aide à parvenir à un texte ayant fait l'objet d'un accord pour mercredi, si cela est possible. Je pense que c'est faisable, que nous pouvons le faire, et pouvons avoir une première version de notre communiqué.

Quelqu'un voudrait-il faire une remarque, prendre la parole ?

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Oui, Monsieur le Président, je voudrais me porter volontaire pour ce groupe.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Tout le monde a l'occasion de participer à ce groupe. Pourrions-nous donc arrêter pour le moment le débat de cette



---

question ? Pourrions-nous maintenant aborder le prochain point ? A savoir le groupe de travail du cadre d'interprétation et le rapport qu'ils en ont fait. Merci beaucoup à tous ceux qui ont exprimé leur intérêt sur ce débat. Donc, le prochain point de l'ordre du jour concerne la réponse du GAC au groupe de travail sur le cadre d'interprétation, qui est connu en tant que FOIWG. La personne qui dirigera ce débat sera le représentant de la Norvège qui va nous faire une mise à jour rapide de l'état où nous sommes et la proposition sur laquelle on travaille.

NORVEGE :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier le secrétariat pour le document de synthèse et pour nous avoir désigné pour faire ce travail.

Je voudrais résumer ce qui s'est passé dans le groupe de travail sur le cadre d'interprétation. Le groupe de travail a présenté un rapport préliminaire sur un thème et le GAC y a répondu au mois de janvier de l'année 2012. Ce rapport provisoire concerne plusieurs parties de manière significative. Depuis octobre 2013, le GAC n'a pas donné de réponse finale sur ce point, et le rapport final du groupe de travail en tant que tel a été présenté en octobre 2014. Il y a aussi une téléconférence qui a eu lieu entre le GAC et la ccNSO réalisée le 22 janvier de cette année pour discuter de cette question. Voilà une récapitulation très brève sur ceci.

Maintenant, les questions à discuter ici au sein du GAC, c'est que le GAC a fait des commentaires par rapport aux deux rapports préliminaires qui ont été abordés, mais il y a aussi certains commentaires du GAC qui peuvent être appliqués. Je crois que les Etats-Unis peuvent répondre à



---

cette question. Je crois aussi que le GAC n'a pas fait de commentaires sur le rapport provisoire sur la révocation en tant que telle. Je voudrais donc signaler certains aspects de ce rapport concernant l'usage ou pas de la terminologie de redélégation. Je voudrais aussi parler de l'interprétation de certains écarts de conduite importants, ce qui donne lieu à la prise de décision par rapport à l'IANA. Il y a eu aussi des commentaires sur les conditions pour le contrat administratif pour résilier dans un pays ou dans un territoire. Ceci pourrait contredire les principes pour les ccTLDs du GAC. Je crois donc fondamentalement que le GAC aura des problèmes à accepter le rapport final. Le ccNSO et le groupe de travail du cadre d'interprétation demandent au GAC d'accepter ce rapport, mais il me semble que nous ne le pourrions pas dans l'état actuel. Les commentaires faits sur la liste de diffusion du GAC et lors de la téléconférence permettent de voir qu'il y a plusieurs membres du GAC qui pensent que ce rapport doit être modifié pour qu'il permette de voir que les lois nationales et les accords, les contrats, doivent être respectés quant à l'administration de la délégation et la redélégation des ccTLDs. Il y a eu beaucoup de commentaires dans le rapport final, mais il y a beaucoup de pays qui pensent encore que le rapport n'est pas suffisamment clair. Peut-être un amendement pourrait être apporté, c'est que dans l'absence d'accord, de lois nationales en ce qui concerne la délégation et la redélégation, on pourrait appliquer certains principes du cadre d'interprétation qui devraient guider les décisions finales. Voilà une manière possible d'aller de l'avant. Demander au groupe de travail d'apporter les modifications nécessaires. Je ne sais pas si cela répond à tous les soucis présentés par le GAC, mais nous pourrions peut-être dire au GAC de présenter son point de vue concernant ce thème. Bien sûr, nous saluons les initiatives



---

et le travail fait par le ccNSO en sa qualité, mais nous allons établir, ou présenter notre avis, par rapport aux lois nationales. C'est donc un point sur lequel nous pouvons aller de l'avant. Je pense que ce serait intéressant d'écouter d'autres membres du GAC et leur opinion à cet égard. Ce serait intéressant aussi de voir ce que l'on pourrait faire avec les problèmes qui pourraient se présenter quant au rapport sur la révocation. Voilà quelques questions sur lesquelles il faudrait avoir un débat. Je vous cède donc la parole, Monsieur le Président, pour que vous continuiez.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, la Norvège, pour cette présentation du thème. Je vais accepter votre invitation à ce que les membres du GAC prennent la parole et expriment leur point de vue sur le rapport ou fassent des suggestions sur la manière d'avancer mises à part celles exprimées par le représentant de la Norvège.

Je vois que les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Indonésie demandent la parole.

Les Etats-Unis, la Suisse et l'Organisation de la Francophonie. L'Australie, le Danemark et enfin, la Commission de l'Union Africaine. Alors, voyons s'il reste encore quelque chose à dire avec autant d'orateurs. Je cède donc d'abord la parole au représentant du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci, Monsieur le Président. Nous avons beaucoup de demandes de parole.



---

Je suis d'accord avec l'approche proposée par le représentant de la Norvège. J'ai participé à cet appel et j'ai vu que la ccNSO était d'accord lors de cet appel pour adapter certains points que nous avons présentés et pour tenir compte de la primauté des principes du GAC. Lorsque nous aurons cette réunion avec la ccNSO mardi matin, nous pourrions peut-être revoir certaines de ces questions en ce qui concerne la révocation qui est le scénario sur lequel les opérateurs de l'IANA ou l'IANA elle-même peuvent prendre des mesures, et pourront peut-être en faire une révision pour nous, parce que le GAC a participé là-dessus mais il ne s'est pas trop centré sur les interactions précédentes. Il faut que nous comprenions clairement quels sont les points de vue sur la sécurité et la stabilité du système.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Royaume-Uni. Le prochain orateur, l'Espagne.

ESPAGNE : J'ai une question pour le moment : savons-nous si ce rapport a été adopté par le conseil de la ccNSO ou s'il n'est encore qu'un rapport du groupe de travail ?

THOMAS SCHNEIDER : La représentante des Etats-Unis semble vouloir répondre.

ETATS-UNIS : Merci, Monsieur le président. D'après la téléconférence que nous avons eue il y a peu de temps, on traite encore le thème, mais au sein du conseil de la ccNSO, on a adopté cela de manière provisoire. L'idée,



---

c'était de pouvoir finir cette discussion pendant cette réunion, ils étaient anxieux de pouvoir le faire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup pour cette précision. Maintenant, la parole, si je peux lire ce que j'ai écrit, est au représentant de l'Indonésie.

INDONESIE : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous sommes parvenus à un accord en Indonésie, en ce qui concerne les noms de domaine et nous l'avons aussi en interne, dans notre pays. Nous avons établi pour chaque pays cette question des multiples parties prenantes en Indonésie. Et je pense que chaque pays a une modalité de travail pour ces noms de domaine pour qu'il y ait davantage d'activités commerciales et des propos commerciaux. Pour le moment, nous n'avons pas lu et ne pouvons donc pas donner notre soutien total à ce rapport, mais nous allons continuer à travailler là-dessous et nous allons faire un suivi de ce qui a été fait jusqu'ici pour que les gouvernements et les multiples parties prenantes puissent, en interne, aborder cette question des domaines de premier niveau et de second niveau.

THOMAS SCHNEIDER : Le prochain orateur, c'est le représentant des Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Merci, Monsieur le Président. Puisqu'il y a beaucoup de collègues qui veulent prendre la parole, je vais aussi brève que possible. La Norvège a commencé une description générale et il y a des parties qui ont un



---

intérêt significatif, et les commentaires renforcent l'approche du GAC, en ce sens que les gouvernements doivent être, enfin, qu'il faut considérer ce qu'ils disent. Il y a beaucoup de gouvernements qui ont des lois nationales et des réglementations qui doivent être appliquées et dont il faut tenir compte. Nous sommes d'accord sur ce doute ou cette inquiétude que mes collègues ont exprimés, nous sommes d'accord aux Etats-Unis en ce qui concerne la révocation. Il semblerait qu'on nous suggère de prendre des décisions de façon plutôt subjective par rapport à la ccNSO, qui semble être favorable à ce que font les opérateurs de l'IANA. Nous avons déjà précisé cette question lors de la téléconférence, et l'application actuelle de ce chapitre qui doit avoir lieu dans des circonstances très spécifiques et très limitées. Lors de cette téléconférence, il y a eu un suivi fait par plusieurs membres et si nous tenons compte de ce que la Norvège a dit par rapport au soutien, il me semble que nous devons, en premier lieu, considérer le fait de savoir si le GAC est parvenu à un accord sur une déclaration de reconnaissance mutuelle, pour ainsi dire, pour que le GAC et la ccNSO travaillent en collaboration, mais qu'elles aient en même temps les possibilités ou capacités individuelles pour pouvoir avancer, si l'on tient compte du fait que le conseil de la ccNSO et leurs membres veulent adopter ce document tel qu'il est. Et nous ne voulons pas au sein du GAC être dans la position d'avoir à approuver ou soutenir cela ou à prouver, ou reconnaître que la ccNSO et le groupe de travail de l'interprétation de la ccNSO ont fait un grand effort pendant plusieurs années pour réévaluer le RFC 15-91 et pour l'interpréter. Alors ce RFC, cette demande de commentaire a été revue, et la ccNSO a décidé de l'interpréter et de la mettre à jour. Le GAC peut donc faire de son mieux et prendre note des efforts qui ont été faits et dire qu'il est satisfait de ces efforts, et se



---

centrer sur le RFC 15-91, mais nous savons qu'il n'a pas de solution à tout. Il y a beaucoup de pays qui n'ont pas de gestion directe ou de supervision directe sur les ccTLDs. Nous savons aussi qu'il y a beaucoup de modèles différents qui ont des approches différentes. Donc, ce que le représentant de la Norvège a proposé me semble une solution très élégante que nous pouvons envisager pour pouvoir aller de l'avant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup les Etats-Unis, maintenant la Suisse.

SUISSE : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais parler français. (Coupure) par d'autres en français, mais simplement d'indiquer que nous partageons l'avis émis en particulier par les USA et la Norvège de la nécessité de clarifier les compétences en matière de délégation et de redélégation des ccTLDs dans le rapport. Il nous apparaît essentiel de prendre clairement en compte les principes du GAC selon lesquels la délégation ou la redégulation d'un ccTLD est une affaire nationale qui relève des législations et de la compétence de chaque pays. Cette clarification ne remettrait pas en question la compétence technique de l'opérateur de la fonction IANA de révoquer une délégation lorsqu'un registre ne remplit pas ses obligations techniques. Je vous remercie pour votre attention.

THOMAS SHNEIDER : Merci la Suisse. Prochainement, la Francophonie.



---

FRANCOPHONIE :

Oui je parlerai également français. Je ne voudrais pas non plus répéter tout ce qui a été dit, mais je pense qu'en l'état actuel, on ne peut pas soutenir ce rapport, parce que la lecture du rapport pose beaucoup de problèmes, et on a le sentiment même que ce n'est pas simplement un cadre d'interprétation mais qu'on profite du cadre d'interprétation pour remettre en cause des principes qui étaient des acquis. Parce que cette interprétation, il faut le rappeler, remet en cause la déclaration de Tunis sur la question de la souveraineté des états sur les ccTLDs et ça remet même en causes les principes contenus aujourd'hui dans les termes du contrat IANA. Donc, il y a une remise en cause des principes qui existaient à l'occasion de l'interprétation. Donc, de ce point de vue ce n'est pas acceptable.

Deuxième élément que je voudrais évoquer ici, c'est par rapport à la proposition de la Norvège. C'est une proposition que je salue, qui est pour reprendre ce que les USA ont dit, qui est une forme élégante de régler le problème, mais je pense qu'il ne faut pas rester dans le flou, c'est à dire que les principes qu'on doit adopter en l'absence de cadre national doivent être clairs. Parce que j'insiste particulièrement car il y a beaucoup de pays qui ne disposent de cadre national pour les ccTLDs en général, et par rapport à ces pays-là, il ne faudrait pas qu'on les lèse. Donc, on doit dans le rapport préciser qu'il faut d'abord tenir compte du cadre national, mais lorsqu'il n'est pas possible d'en tenir compte, il faut préciser maintenant les principes auxquels on doit recourir, et que ces principes-là ne soient pas en violation des souverainetés nationales.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, la Francophonie.



---

Suivant, l'Australie.

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord sur ce qui a été dit, sur une bonne partie de ce qui a été dit. L'Australie s'inquiète sur certains points concernant le soutien de ce rapport. C'est peut-être parce qu'on ne l'a pas dit de façon explicite, mais je suis d'accord : le groupe de travail du cadre d'interprétation a fait un travail très important, et il a commencé par un RFC qui est assez ancien. Cet RFC était écrit de telle façon qu'il ne reconnaissait pas la fonction spéciale ou alternative des gouvernements, c'est pour ça que son interprétation ne tenait pas compte de cet aspect. Ce qui est nouveau pour moi, c'est que les principes n'ont pas non plus de possibilité d'être appliqués de manière universelle, et le principe 1.3 dit que les principes ne sont appliqués ne sont que si le ccTLD correspondant est d'accord sur leur application. Il y a donc ces deux points. Si nous acceptions l'existence de cette politique, le cadre actuel de la politique, le ccTLD doit être au moins d'accord pour que les principes du GAC soient appliqués ou pour qu'on s'en tire avec une révocation, à moins qu'il y ait une conduite incorrecte aux yeux de l'IANA et alors on ne peut rien faire. Il y a tout un espace de manque de définition, de clarté où ces deux politiques existantes semblent tout couvrir dans l'absolu, mais il me semble, et j'insiste, qu'il y a tout un espace d'absence de définition. Il y a toute une politique qui dit que si un gouvernement a une législation, une loi nationale, ou une politique X, alors cela ne va pas se produire. Si le gouvernement australien qui a, en fait, une loi pour cet espace, dit que l'opérateur de l'IANA écrit sur



---

une révocation, il faut savoir ce qu'il faut faire. On va dire que ce n'est pas couvert par le RFC, alors le ccTLD en question n'a pas la possibilité d'appliquer les principes. Qu'allons-nous faire ? Ce qui est intéressant dans la proposition de la Norvège qui a été soutenu par les Etats-Unis, c'est que nous devons essayer de trouver une formule qui concerne une reconnaissance ou se rapporte au RFC pour que nous puissions nous servir de ces éléments utiles. Il y a un cadre quant à ce que l'opérateur de l'IANA peut faire de sa propre initiative. Personne parmi nous, je pense, ne serait satisfait sur le fait qu'un opérateur de l'IANA puisse révoquer un ccTLD si nous n'étions pas d'accord avec cela. Alors je ne pense pas que nous devons nous défaire de tout cela. Il faudrait trouver une formule pour pouvoir reconnaître ce point, mentionner les principes du GAC, afin que les gouvernements puissent travailler de façon active dans leur domaine. Nous devons analyser cela, mais il faut aussi une rédaction appropriée, adaptée. Je ne pense pas que la voie à emprunter soit facile.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous avons d'autres orateurs. Merci, l'Australie.

Il semble bien qu'il y a un consensus sur la partie problématique du rapport. Nous essayons donc maintenant de parvenir à un accord sur la manière de rédiger quelque chose qui reflète ces inquiétudes et aussi des aspects du rapport considérés comme positifs par le GAC.

Il y a ensuite le Danemark et la Commission Africaine qui veulent prendre la parole.



---

DANEMARK :

Merci, Monsieur le Président. Je crois que mon collègue australien a dit que nous avons des règles anciennes qui ont été développées pendant le 20<sup>e</sup> siècle et qui ne s'adaptent pas au troisième millénaire. Il me semble que nous devrions les interpréter de telle manière qu'au moins certains pays, enfin, de la manière dont certains pays considèrent la question aujourd'hui, pour pouvoir en débattre avec la GNSO. D'après ce que je comprends, le groupe de travail n'a pas de mandat permettant de proposer ou de porter un amendement ou pour modifier les règles. Nous voyons qu'il faut, on a besoin de changer quelque chose dans ces normes, parce qu'il est évident qu'elles ont été applicables pour les fonctions de l'IANA, mais il me semble que lorsqu'on essayait de les interpréter, l'interprétation est valable, elle est utile, mais nous ne pouvons pas la soutenir dès maintenant, ni les reconnaître. Nous ne sommes pas prêts, pas encore, pour ce faire. Nous ne pouvons pas faire partie de cela, si elles sont modifiées, il faut que nous reconnaissons clairement, explicitement qu'il y a des lois nationales et qu'elle n'est appliquée que pour la délégation et la redélégation. Nous devons admettre la révocation, il faut qu'il y ait des circonstances la justifiant. Si on porte atteinte au réseau ou s'il y a d'autres problèmes de sécurité, mais ce n'est qu'après une consultation à l'échelle nationale qu'il peut y avoir des modifications. Nous pourrions en parler avec la GNSO et notre votre serait positif. Autrement, je crois qu'au moins, de notre point de vue, nous devrions dire clairement qu'il faut réviser ces normes sous-jacentes et si cela n'a pas été fait avant, nous devons le faire pendant la transition de la supervision des fonctions IANA, il va falloir revoir cela.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, le Danemark.



---

Je veux signaler que nous aurons mardi une séance avec la ccNSO entre 11h et midi. Et pendant cette séance, avant la rédaction du communiqué, nous allons pouvoir parler avec des possibles modifications à apporter aux autres questions soulevées

La Commission de l'Union Africaine, les Pays-Bas et puis l'Iran.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Nous avons bien accueilli le rapport du cadre d'interprétation ainsi que le travail réalisé. Nous savons qu'il faut urgemment terminé le travail sur ce thème. Je suis d'accord, de toute façon, avec mes collègues pour signaler que le rapport tel qu'il a été présenté actuellement, et comme l'a dit notre collègue de la Francophonie, il faut comprendre que les gouvernements ont un rôle important à jouer, et qu'ils sont une partie significative et qu'il y ait ou pas une loi au niveau national, il faut les consulter. Il est important aussi qu'ils participent à la révocation et que l'on tienne compte de cela. Nous sommes d'accord avec la proposition de la Norvège quant aux mesures à prendre dans l'avenir et nous espérons participer aux débats de la ccNSO mardi prochain.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Maintenant, les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'on a presque tout dit, mais j'ai deux points à faire remarquer. Le premier, soutenir le document d'une autre communauté qui



---

interprète entre autres les principes du GAC, c'est quelque chose d'impossible. Nous ne pouvons pas soutenir cela, parce qu'il n'est pas possible qu'une autre entité interprète nos principes. Ce n'est pas que nous ne pouvons pas le soutenir, je pense que nous ne devons pas le faire.

Le deuxième point, c'est que nous ne pouvons pas le soutenir, comme je l'ai dit, il me semble qu'il y a quelque chose que nous devons essayer de changer dans ce texte. Il me semble qu'avec un texte différent, nous pourrions le faire plus facilement. Comme l'Australie l'a dit, la fonction de l'IANA, en ce moment en particulier, on nous a toujours dit, on nous l'a dit à plusieurs reprises, répond et est un reflet des lois nationales. Alors, si cette pratique est en quelque sorte reflétée dans le rapport final, ce serait plus facile pour nous de l'accepter, pour pouvoir nous servir d'une rédaction plus positive, ce que les Etats-Unis ont dit.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. J'ai l'Iran dans la liste des orateurs.

IRAN : Merci Monsieur le Président.

Je crois que s'il n'y a pas de commentaires, on ne peut pas appuyer cette question, parce que l'interprétation c'est la vision d'une entité, et on ne peut pas appuyer cela.

Numéro deux, appuyer ou avaliser est un mot très fort. C'est bien plus qu'une approbation, alors il faut l'éviter. Nous pouvons mettre dans l'introduction que nous prenons note du rapport et nous pouvons



---

mentionner nos points. Quels sont ces quatre points ? Le droit de souveraineté des gouvernements, la législation nationale, le RFC 15-91, les principes du GAC et puis on passe dans le secteur gris. Alors, il faut éviter de faire référence au RFC 15-91., nonobstant la disposition qui parle du RFC 15-91 sur la délégation et redélégation des ccTLDs. Il faut dire que le GAC souhaite confirmer ou reconnaître la souveraineté de chacun des gouvernements et les droits qu'ils ont sur les ccTLDs lorsqu'il n'y a pas de législation nationale. Puis dans le domaine où l'on fait référence aux principes du GAC, et s'il y a des difficultés, là il va falloir travailler davantage. Je crois, d'après ce dont j'ai parlé avec mes collègues par email etc., je crois qu'il y a eu également, on a fait mention sur la résolution 102 de la conférence plénière de l'unité de l'année dernière à Busan.

THOMAS SHNEIDER : Merci, l'Iran. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse de reprendre la question, mais je voudrais faire deux commentaires pour ce qui est de l'interprétation.

Je crois que l'interprétation est un titre assez peu approprié pour ce rapport. Il faut tenir compte qu'il s'agit d'un objectif important capturé par ce groupe de travail pour mettre à jour et donner plus de précisions avec les gouvernements. Et ceci est lié aux principales parties intéressées et aux gouvernements. Il faut donc prendre conscience de l'importance de ce document.



---

Deuxièmement, je voudrais mentionner la révocation. C'est un point qui n'est pas abordé dans les principes du GAC, pas tout à fait. Là on passe dans un autre domaine ayant trait à une espèce de complexité, si l'on veut, mais la révocation n'est pas contenue dans les principes, et il faut en tenir compte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Royaume-Uni. Ici, c'est la Norvège qui coordonne la réunion, on a entendu des expressions de soutien pour sa proposition pour continuer à aller de l'avant. Et je voudrais demander au représentant de la Norvège de commencer à formuler un texte sur l'avis pour le communiqué.

Et cela fera partie de la première version du communiqué que nous allons partager avec le GAC avant notre réunion avec la ccNSO.

NORVEGE : Merci, Monsieur le Président, et merci pour tous les commentaires présentés. Nous allons donc avancer, je crois que nous ne demandons pas un amendement au rapport, mais plutôt, nous pensons qu'il serait suffisant de recevoir le rapport et de déclarer notre soutien, notre appui aux principes du GAC pour essayer de fournir un texte, et peut-être débattre avec d'autres délégations les commentaires effectués jusqu'à présent pour essayer de parvenir à un texte correct, un bon texte, et voir si on peut le présenter ou pas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup pour ton commentaire.



---

D'autres questions ?

Je ne vois personne qui demande la parole, alors ceci nous amène à la fin de notre ordre du jour. Il y a un autre point à traiter qui n'a pas de numéro, c'est notre réunion avec l'ALAC, de 18h15 à 19h, et là il y a le représentant de l'ALAC, y compris le président qui était intéressé. Cette réunion exceptionnelle est exceptionnelle, elle est facultative. Si vous avez d'autres obligations, vous serez informés des débats par la suite, et bien sûr ces débats auront lieu ici dans la salle du GAC à 18h15. Par conséquent, si vous voulez rester, je vous informe qu'il va y avoir une pause et pour ceux qui ne restent pas, et bien, ils devront continuer à réfléchir sur la manière de parvenir à un consensus sur les points que nous venons de traiter.

Merci beaucoup.

HENRI KASSEN:

J'ai mal compris les annonces sur le programme, je suis le représentant de la Namibie et je voulais ajouter quelque chose qui n'est pas sur la liste de points à traiter mais qui a trait aux représentants africains. Nous avons une réunion de consultation avec les délégués de l'Union Européenne, et la session aura lieu dans la salle Morrison à partir de 18h.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

